

CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE
Service du Patrimoine et de l'Inventaire

ÉTUDE ARCHÉOLOGÉOGRAPHIQUE
DE LA COMMUNE DE CUSSAC-FORT-MÉDOC (GIRONDE) ;
ANALYSE DES FORMES ET CARTOGRAPHIE DES HÉRITAGES

Rapport d'étude de
Cédric Lavigne,
Consultant en archéogéographie
(cedric.lavigne@numericable.fr)



Mars 2012

Le service du Patrimoine et de l'Inventaire du Conseil Régional d'Aquitaine réalise actuellement, en partenariat avec le Conseil Général de la Gironde, un inventaire topographique des communes riveraines de l'estuaire de la Gironde afin de constituer un socle de connaissance préalable à la mise en œuvre, par les collectivités locales et territoriales, de politiques de développement et d'aménagement durables. La grande qualité des paysages et l'intérêt porté aux questions environnementales, tant par les acteurs publics (Conservatoire du littoral, SMIDDEST) que par le réseau associatif (Océan, Amis du Vitrezais, Gens d'estuaire...), conduisent le service de l'Inventaire à prendre en compte, outre les éléments du patrimoine architectural et mobilier, les structures paysagères dans le cadre de son enquête historique et topographique. C'est particulièrement le cas sur la commune de Cussac-Fort-Médoc où les fortifications édifiées par Vauban y font l'objet d'un projet d'AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), en lien avec le classement du verrou de la Gironde par l'UNESCO au titre du patrimoine mondial, tandis que se développe une urbanisation mal contenue liée à l'étalement urbain de la métropole bordelaise.

Mais comment dépasser la description habituelle des grandes « unités de paysage » (marais, vignes et forêts de pins) et aller vers une analyse qui donne véritablement du sens et d'intelligibilité à ce territoire ? Comment créer du lien entre les données patrimoniales ponctuelles et diverses (église, châteaux, maisons, moulins, bâtiments d'exploitation viticole) et la matrice paysagère (réseau des voies et des chemins, trames parcellaires, réseau hydrographique) dans laquelle elles s'insèrent ? Comment, enfin, prendre en compte le temps long de l'aménagement de l'espace par les sociétés et intégrer la part considérable de mémoire et d'héritages transmise dans les structures paysagères actuelles, dans le cadre de cet inventaire topographique et historique, d'abord, puis dans celui de la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement ? L'étude présentée ici vise à apporter à ces questions des réponses nouvelles et originales en centrant le propos sur la dimension absente des études « de paysage », celle de la dynamique des formes de l'espace géographique. À l'heure du développement durable qui fait de l'avenir la question du présent, un nouveau rapport à l'espace et au temps se dessine qui ne satisfait plus de la description d'un état qualifié « d'initial » du site et de l'environnement. Sans prise en compte de la durée et de la durabilité des formes de l'**écoumène*** (voir glossaire en fin de volume), de leurs conditions d'émergence, de transmission et de **résilience*** dans le temps long, comment, en effet, promouvoir un développement et un aménagement durables ? Le droit de l'environnement, par la promotion de nouveaux principes (principe de précaution, notamment, qui suppose, dans le domaine qui nous occupe ici, une bonne connaissance des situations existantes et des

effets induits par tout nouvel élément fonctionnel inscrit dans l'espace) invite à cette prise en compte du rôle de la mémoire et de l'héritage dans l'aménagement.

Cette étude vise donc à donner, au travers de l'analyse des cartes et plans anciens et actuels, les clefs de lecture permettant de comprendre l'organisation et la logique des formes planimétriques qui organisent le territoire de la commune de Cussac-Fort-Médoc et d'ouvrir ainsi sur des choix éclairés en matière de valorisation de son patrimoine naturel et culturel et d'aménagement. Pour réaliser cette cartographie, on propose de se fonder sur les acquis méthodologiques et conceptuels de l'**archéogéographie***, discipline qui traite de la dynamique de l'espace géographique dans la longue durée. L'archéogéographie place l'analyse des formes paysagères au centre de son analyse et fait de la compréhension des héritages planimétriques, du déchiffrement de leur complexité historique, l'objet de son étude. Cette approche participe du grand mouvement de redécouverte de la géographie qui accompagne la préoccupation dite « environnementale » et qu'illustre, entre autres exemples, le succès des géoportails tels que Google Earth ou Bing Maps, qui renouvellent aujourd'hui complètement les conditions d'accès à la lecture des morphologies paysagères.

L'archéogéographie part du constat, établi au terme de 25 ans de recherches, que les milieux actuels sont le produit hérité de constructions hybrides, physiques et historiques anciennes et très complexes, marquées par des effets de mémoire dont on avait jusqu'ici mal pris la mesure. Ces différents passés, parce qu'ils sont transmis dans les formes des paysages, construisent notre présent et imposent, par les héritages dont ils sont porteurs, leurs sujétions aux évolutions actuelles. En dépassant l'analyse d'un état qualifié « d'initial » du site et de l'environnement (article L122-3 du code de l'environnement), l'archéogéographie ouvre sur la compréhension d'un état hérité, chargé d'atouts, de potentialités, de contraintes ou de risques pour les projets contemporains. En inscrivant l'aménagement dans la compréhension des processus et dynamiques morphologiques de longue durée, l'archéogéographie propose des *scenarii* adaptés et ouvre sur un aménagement durable.

L'étude se décomposera en trois parties. Nous énoncerons, d'abord, les principes généraux qui fondent toute analyse morphologique. Nous présenterons ensuite les documents à partir desquels nous réaliserons l'étude. Enfin, nous procéderons à l'analyse elle-même en montrant ce que sont les éléments forts de l'organisation de l'espace rural du territoire de Cussac.

I — PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ANALYSE DES FORMES DES PAYSAGES

L'archéogéographie propose de partir directement de l'expression en plan des réalités géographiques de façon à définir l'organisation des formes paysagères et appréhender leur perméabilité dans l'espace et leur durabilité dans le temps.

La forme, comme matériau paysager, est l'articulation de différents niveaux d'organisation qui concourent à dessiner l'espace¹ : 1- un niveau global d'organisation qui fournit, à un moment donné, le cadre de référence pour la mise en cohérence et l'articulation des unités fondamentales du paysage ; 2- plusieurs niveaux intermédiaires organisant, de façon hiérarchique, l'architecture des formes. Il s'agit donc de niveaux de subdivision des territoires organisant le parcellaire. Les quartiers de culture, délimités par des chemins, constituent des formes intermédiaires ; 3- un niveau parcellaire, le plus fin, créateur de l'effet de masse perceptible sur les plans parcellaires ou les photographies aériennes ; 4- un niveau de formes ponctuelles constitué, pour l'essentiel, par le réseau de l'habitat, groupé ou dispersé. C'est le niveau « évènementiel » du paysage, fortement dépendant des précédents mais, également, porteur de mobilité et de transformations.

Ces niveaux d'organisation de l'espace étant définis, l'analyse vise à identifier les cohérences qui sous-tendent le dessin des formes en faisant des liens entre des formes diverses dont la fonction actuelle ne permet plus de comprendre la logique passée (paléo-chenaux, corridors éco-morphologiques, trames viaires et parcellaires, réseaux d'habitats, etc.), mais aussi en hybridant et en compilant des informations habituellement sectorisées. On abandonne donc les modèles morphologiques hérités de la géographie historique et leurs objets déjà là² au profit d'un travail sur la combinaison des données physiques et historiques³, sur les processus dynamiques de transmission et de transformation des formes dans le temps

1. CHOUQUER (G.), *L'étude des paysages. Essais sur leurs formes et leur histoire*, éditions Errance, Paris, 2000, p. 132-133.

2. CHOUQUER (G.), « Crise et recomposition des objets : les enjeux de l'archéogéographie », dans CHOUQUER (G.) éd., *Objets en crise, objets recomposés. Transmission et transformation des espaces historiques. Enjeux et contours de l'archéogéographie, Etudes Rurales*, 2003, n° 167-168, p. 13-32 ; CHOUQUER (G.), *Traité d'archéogéographie ; La crise des récits géohistoriques*, éditions Errance, Paris, 2008.

3. FOUCAULT (M.), « Dynamique d'un corridor « fluvial » sur la commune des Maillys (Côte-d'Or) », dans CHOUQUER (G.) éd., *Objets en crise, objets recomposés*, ouvr. cité, p. 227-246 ; NOIZET (H.), « La transmission de la « nature » et du « rural » dans la ville : le cas de Tours », dans CHOUQUER (G.) éd., *Nouveaux chapitres d'histoire du paysage, Etudes Rurales*, 2005, n° 175-176, p. 109-128.

et dans l'espace⁴ et sur l'articulation des représentations des différentes disciplines (géomorphologie, écologie du paysage, archéogéographie), de façon à proposer de nouveaux objets⁵. L'expérimentation cartographique, au travers, notamment, de l'exploitation des documents cartographiques anciens, la mise en œuvre de critères d'analyse originaux, strictement morphologiques, de prime abord assez éloignés des problématiques classiques de l'histoire de l'occupation du sol, ainsi que de nouveaux concepts et un langage propre à la discipline permettent de renouveler la lecture des formes.

Dire que nous privilégions la mise en œuvre de critères strictement morphologiques, ne signifie pas que nous entendons mener l'étude « en aveugle », en ignorant les apports de la recherche archéologique et historique (récemment synthétisés dans l'enquête historique et topographique conduite par le Service du Patrimoine et de l'Inventaire). Cela signifie simplement qu'on fait intervenir cette documentation quand l'analyse des formes est réalisée et non pas avant, l'objectif étant de ne pas être enfermé dans des déterminismes qui agiraient de façon réductrice. Pour le dire autrement, le récit de l'histoire des paysages de Cussac-Fort-Médoc n'est pas déjà écrit au moment où on commence l'analyse.

L'étude repose sur deux postulats qu'il convient d'explicitier ici. Le premier est que la forme étudiée est une forme transmise, donc fortement chargée en éléments historiques, même si leur individualisation est impossible. Il faut donc apprendre à travailler avec une mémoire existante mais masquée, parce que constamment réinterprétée. De ce point de vue, on observera que les formes que donnent à voir les cartes de la fin du XVII^e siècle (les plus anciennes existantes sur cette commune), ne sont pas très différentes de celle que l'on peut observer sur les photographies aériennes verticales des années 1950, conservées par l'Institut Géographique National. Les structures paysagères sont donc déjà en place — et sans doute depuis très longtemps — au moment où émerge la documentation planimétrique et ce, même si l'inventaire historique et topographique ne permet guère d'appréhender de vestiges antérieurs au XVII^e siècle. Le second postulat sur lequel repose l'analyse réside dans le fait que les objets d'étude sont des **hybrides*** mélangeant de manière intrinsèque des composantes physiques et historiques, mélange dont il est vain de quantifier les proportions

4. MARCHAND (Cl.), « Des centuriations plus belles que jamais ? Proposition d'un modèle dynamique d'organisation des formes », dans CHOUQUER (G.) éd., *Objets en crise, objets recomposés*, ouvr. cité, p. 93-114 ; ROBERT (S.), « Comment les formes du passé se transmettent-elles ? », *ibidem*, p. 115-132. ; BRIGAND (R.), « Centuriations romaines dans la plaine alluviale du Brenta (Vénétie) », dans GONZALEZ VILLAESCUSA (R.) éd., *Archéogéographie et disciplines voisines, Etudes Rurales*, 2011, n° 188, p. 21-38.

5. CHOUQUER (G.), *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherche pour l'archéogéographie*, Coimbra, Porto, 2007.

tant elles sont confondues. Dès lors, l'analyse vise à identifier non pas des états précis et datés de l'histoire du paysage, objectif on le comprend largement impossible, mais des éléments forts de l'organisation de l'espace rural traduisant des dynamiques et permettant d'en comprendre les processus.

II — LES DOCUMENTS SOURCE DE L'ANALYSE

S'agissant de l'étude des formes en plan et de la recherche des héritages dans leur dessin actuel, la recherche repose sur la documentation planimétrique ancienne et actuelle. Trois corpus seront exploités ici : celui des cartes anciennes, celui des plans cadastraux et celui des photographies aériennes de l'Institut Géographique National (IGN).

II-1 — Les cartes anciennes

Quelques notions d'histoire de la cartographie sont nécessaires afin d'évaluer l'intérêt de ces documents pour notre propos⁶. On rappellera que coexistent, à partir de la Renaissance, deux modes de représentation de l'espace : celui du chorographe (peintre), qui appréhende l'espace de manière sensorielle, à partir de sa seule observation visuelle, dans la tradition du genre du portrait humain ; celui du géographe, qui utilise les sciences mathématiques et l'arpentage afin d'offrir une image en plan correspondant aux mesures réelles de l'espace cartographié. Ces deux traditions coexistent tout au long de l'époque moderne avant que les progrès techniques du levé de terrain, porté par la fondation de l'Académie des Sciences (1666) et de l'Observatoire (1667) et la multiplication de grands projets de relevés cartographiques (chasses du Roi, Belleyme, Cassini), ne conduisent à imposer au début du XVIII^e siècle le plan géométral comme seule forme de représentation de l'espace. Il reste que, même pour les cartes et plans géométraux, des conventions ont longtemps subsisté dues notamment au fait que l'espace a d'abord été mesuré avant d'être géométrisé puis triangulé. Une critique interne des documents s'impose donc pour savoir si les informations qu'ils contiennent doivent être lues comme des données uniquement qualitatives (il y avait là, à

6. COSTA (L.) et ROBERT (S.), *Guide de lecture des cartes anciennes*, Paris, éditions Errance, 2008 ; ROBERT (S.) éd., *Sources et techniques de l'archéogéographie*, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, Besançon, 2011, 246 p.

cette époque, une île), comme des données analogiques (cette île avait la forme d'un croissant), ou comme des données quantifiées (son diamètre intérieur était de 90 mètres)⁷.

Le travail d'inventaire historique et topographique conduit par le Conseil Régional sur les communes riveraines de l'estuaire de la Gironde ayant été réalisé pour Cussac-Fort-Médoc, on dispose d'un catalogue exhaustif des cartes et plans existants sur ce territoire. Une dizaine de cartes géométrales (qui utilisent un point de vue zénithal), majoritairement datées du XVIII^e siècle, forment ce corpus, à l'intérieur duquel on peut distinguer deux ensembles. Le premier est constitué de cartes que nous qualifierons de « générales », c'est-à-dire réalisées à l'échelle d'une région entière (fig. 5, 8 et 9). C'est le cas particulièrement des levées cartographiques réalisées aux XVII^e et XVIII^e siècles, d'abord par Claude Masse, en Médoc et Pays de Buch, entre 1688 et 1724, puis par Pierre de Belleyme, à l'échelle de la généralité de Guyenne, entre 1761 et 1819. Administrateur épris de progrès et ardent admirateur de physiocrates, Charles Robert Boutin, intendant de Bordeaux de 1758 à 1766, souhaitait connaître la situation des dunes et des côtes ainsi que l'étendue des landes (considérées alors comme de véritables déserts) qu'il rêvait de défricher. Ces cartes participent de la prise de conscience de la nature, de la qualité et de l'étendue de ces lieux et accompagnent le développement de l'enrêsinement à l'œuvre à cette époque. Le second ensemble, composant le corpus des cartes anciennes de la commune de Cussac, est constitué de cartes que nous qualifierons, elles, de « particulières » représentant le verrou de l'estuaire de la Gironde (Blaye, Fort-Paté et Fort-Médoc) ou un détail, en l'occurrence le Fort-Médoc (fig. 1, 2, 3, 4, 6 et 7).

Les noms, références et caractéristiques de ces cartes sont les suivants (pour la clarté de l'exposé, nous les présentons suivant l'ordre chronologique de leur réalisation) :

— *Carte de la situation des places qui desservent l'entrée de la Garonne et de leurs environs de Blaye*, dressée par Ferry en 1691⁸. Cette carte représente le verrou de l'estuaire avec, pour la partie concernant Cussac, un figuré très précis des ouvrages fortifiés (Fort-Médoc et le château vieux), de l'habitat groupé en quartiers, des chemins et, dans une moindre mesure, du parcellaire dessiné par grandes masses de cultures. En dépit de son découpage qui ignore une partie de la commune, cette carte pourra être utilement comparée au plan cadastral de 1826 sur lequel sera réalisé l'essentiel de l'analyse des formes (fig. 1).

7. PINOT (J.-P.), « L'apport des cartes anciennes à la gestion actuelle du littoral », dans MALÉZIEUX (J.) éd., *Le milieu littoral, 124^e Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques (Nantes, 1999)*, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, p. 25-39.

8. SHDGR-GR-1-V-H-363-8.

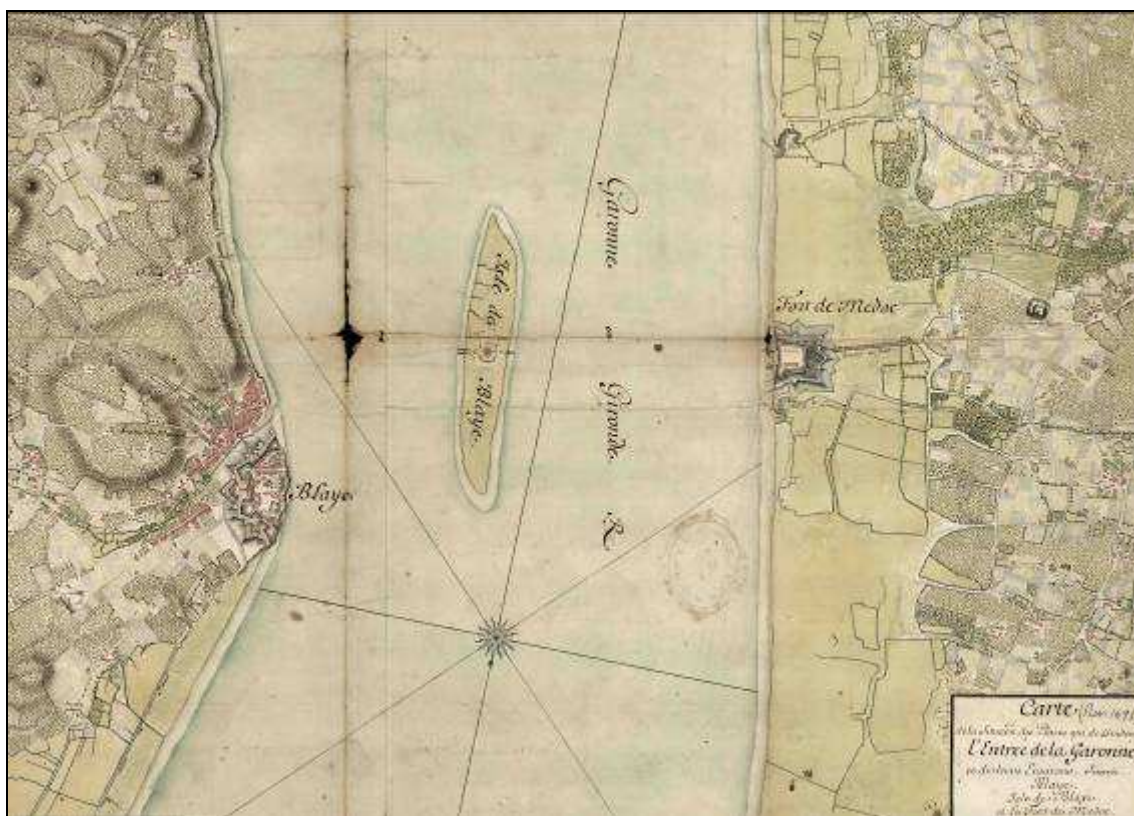


Fig. 1 : *Carte de la situation des places qui desservent l'entrée de la Garonne et de leurs environs de Blaye par Ferry, 1691.*

— *Plan du fort du Médoc et ses environs*, auteur inconnu, 1707⁹. Cette carte représente le Fort-Médoc, dans son environnement proche. Son échelle permet de figurer en détail la morphologie des parcelles, l'hydrographie et l'habitat, même si le découpage de la carte (en limite de Vieux Cussac) empêche d'en comprendre la logique par rapport à l'ensemble des formes qui organisent le territoire de la commune. Elle complète ainsi utilement le plan cadastral de 1826, postérieur de plus d'un siècle (fig. 2).

— *Plan et carte d'une partie du Médoc*, dressée par Reveillan (XVIII^e siècle)¹⁰. Bien que légèrement plus grande, cette carte peut être rapprochée de la précédente par la grande similitude de son dessin et de son échelle (fig. 3). Elle s'en différencie par la figuration d'une voie de grand parcours, située en bordure de palus. Cette carte est la seule de la série qui représente cette voie, de sorte qu'on peut se demander s'il s'agit d'un projet de construction ou d'une voie disparue. La mention « grand chemin ancien du roy qui va à Soulac » plaide pour cette deuxième hypothèse et ce sera l'un des enjeux de l'analyse des formes que d'identifier les traces et/ou vestiges de cette voie.

9. SHDGR-GR-1-V-H-363-15.

10. Archives Départementales de la Gironde, 2 Fi 0748 bis.



Fig. 2 : Plan du fort du Médoc et ses environs (détail), auteur inconnu, 1707.



Fig. 3 : Plan et carte d'une partie du Médoc (détail), par Reveillan (XVIII^e siècle).

— *Carte des environs de Blaye et deux côtés de la Gironde*, auteur inconnu, 1716¹². Cette carte, orientée au Nord, est centrée, comme les précédentes, sur le verrou de l'estuaire. Réalisée à petite échelle, elle se révèle moins précise dans la représentation des détails. Les marais qui bordent la commune au Nord et au Sud sont figurés de façon assez grossière, de même que l'estuaire qui apparaît exagérément large (fig. 4).



Fig. 4 : *Carte des environs de Blaye et deux côtés de la Gironde* (détail), auteur inconnu, 1716.

— *Carte du Médoc*, dressée par Claude Masse en 1723/24¹³. Ce détail de la carte du Médoc de Claude Masse figure les communes de Lamarque et de Cussac, séparées par la Jalle du Cartillon qui fait office de limite communale. Outre l'hydrographie, très détaillée, la carte représente l'habitat, groupé par quartiers, le réseau viaire ainsi que des sites aujourd'hui disparus (église Sainte Gemme ou vieux château de Cussac). Le parcellaire, en revanche, n'est pas cartographié et les détails de la topographie sont peu nombreux. L'intérêt principal de cette carte réside dans son échelle qui permet de comprendre, notamment, l'insertion des chemins qui traversent la commune de Cussac dans le réseau viaire supra local (fig. 5).

13. Bibliothèque Municipale de Bordeaux, Fonds Delpit.



Fig. 5 : *Carte du Médoc* (détail) par Claude Masse (1723/24).

— *Carte des environs de Blaye, isle vis-à-vis et du fort du Médoc*, auteur inconnu, 1751¹⁴. Centrée sur le verrou de l'estuaire, cette carte est levée à petite échelle, ce qui permet d'appréhender la totalité du territoire des communes de Saint-Julien, Cussac et Lamarque (fig. 6). Cette carte est la première à figurer le pont de l'archevêque et le tracé rectiligne de la voie au point de franchissement du marais de Beychevelle.

— *Carte de l'embouchure de la Garonne jusqu'au bec d'Embesse*, dressée par Desmarais en 1759¹⁵. Cette carte de l'estuaire permet de situer la commune de Cussac dans son contexte supra local, particulièrement en ce qui concerne le réseau viaire. On identifie clairement les zones de palus en bordure de la Gironde, les marais le long des jalles ainsi que les zones de vigne. Certains détails comme l'absence du pont de l'archevêque (qui apparaît pour la première fois en 1751) laissent penser que le levé de cette carte est antérieur de plusieurs décennies à son édition (fig. 7).

14. SHDGR-GR-1-V-H-363-34.

15. Archives Nationales, F 14 10059 /1/ pièce 9.

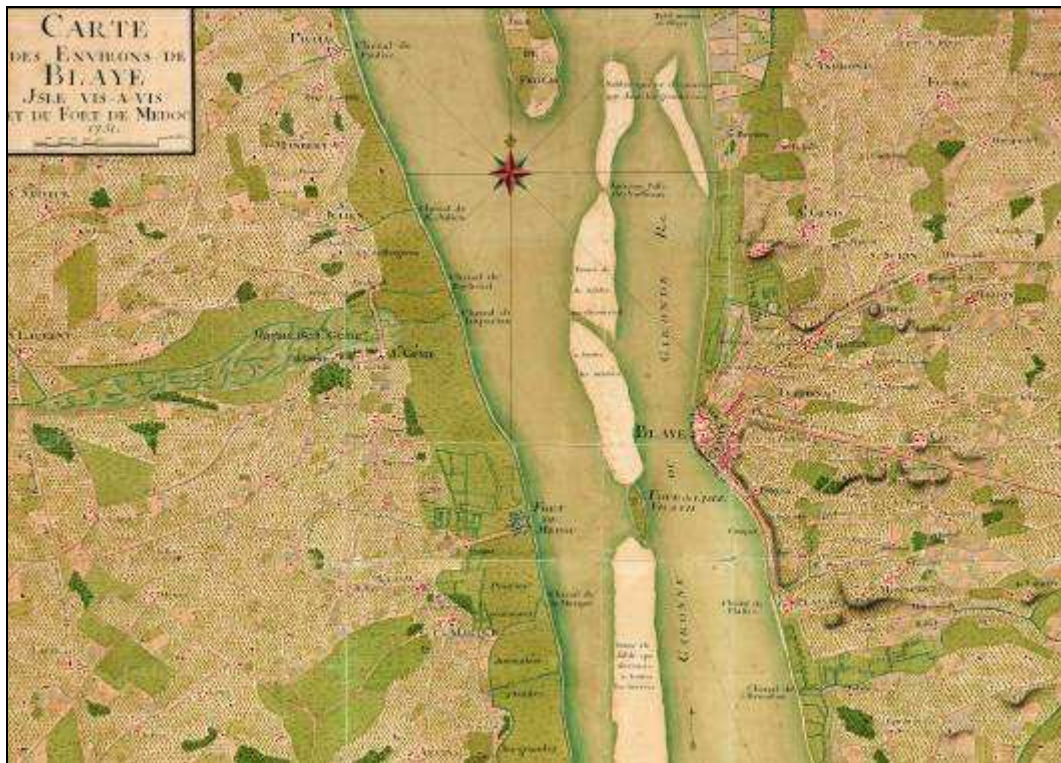


Fig. 6 : Carte des environs de Blaye, isle vis-à-vis et du fort du Médoc, auteur inconnu, 1751.



Fig. 7 : Carte de l'embouchure de la Garonne (détail), par Desmarais (1759).

— *Carte de Belleyme* (détail) éditée, pour la partie concernant la commune de Cussac, en 1767. Cette carte est précieuse pour la compréhension de l'histoire des lieux en raison de la précision du relevé des formes topographiques, hydrographiques, viaires, ainsi que de l'habitat. Elle marque l'aboutissement de la tradition cartographique initiée, sur le secteur qui nous occupe, à la fin du XVII^e siècle, étendue à l'ensemble de la généralité de Guyenne (fig. 8). Il reste que les formes cartographiées, même si elles ont été mesurées et triangulées, n'ont pas encore l'exactitude qu'atteindront au début du XIX^e siècle les plans cadastraux.



Fig. 8 : *Carte de Belleyme* (détail) éditée en 1767.

II-2 — Les plans cadastraux

La Révolution française, en réformant les institutions impliquées dans la conception et la production des cartes et des plans (le Dépôt de la Guerre acquiert alors un rôle primordial), pose les fondements de la carte moderne et renouvelle cette tradition cartographique : détermination de la mesure du mètre linéaire, détermination de l'altimétrie par rapport au niveau de la mer, figuration du relief par des courbes de niveaux. L'exigence révolutionnaire d'égalité devant l'impôt aboutit également à des réformes fiscales et à la réalisation du premier cadastre général. Après une tentative de levé par masses de cultures, la loi du 15

septembre 1807 instaure le cadastre parcellaire dit « cadastre napoléonien ». Il s'agit alors de lier la cartographie et le recouvrement d'un impôt de répartition, par une bonne connaissance du bien de chacun. Sont prévus la « *mesure de plus de cent millions de parcelles, leur classement d'après le degré de fertilité du sol, l'évaluation du produit imposable de chacune d'elles et la réunion, au nom de chaque propriétaire, des parcelles qui lui appartiennent* » (loi Gaudin 1807).

Quel que soit le lieu, le plan cadastral offre ainsi une représentation systématique, soignée et extrêmement précise de l'occupation foncière des sols à une échelle variant du 1/2500^e, pour les feuilles rurales, au 1/1250 (voire 1/500^e) pour les zones urbaines ou rurales très denses. Les bâtiments sont détaillés au plan et donnent une vision très précise de l'état d'urbanisation. Le réseau des voies est complet, ononymie comprise. L'ensemble du réseau hydrographique est représenté dans son emprise, de la rivière au simple fossé bordier des voies ou de délimitation des champs. Les mares, les plans d'eau sont relevés. En revanche, la nature des cultures n'est pas indiquée et le relief n'est pas figuré. La microtoponymie est relativement riche et le plan mentionne les éléments remarquables du paysage (croix, calvaires, écluses, digues, par exemples). D'un point de vue géométrique, enfin, le cadastre napoléonien est assez juste, ce qui permet un recalage sur les documents actuels. C'est, d'ailleurs, à partir des tableaux d'assemblage des plans cadastraux des communes que sera réalisée, dans les années 1880, la carte dite « d'Etat Major ». C'est aussi à partir des plans d'origine, décalqués sur un nouveau support, que sera rénové, jusqu'au milieu du XX^e siècle, le cadastre, celui-ci étant réalisé, depuis 1951, à partir des photographies aériennes de l'IGN.

À Cussac, le premier cadastre a été réalisé en 1826. Les feuilles (une douzaine) ont été levées au 1/2500^e par Junca, géomètre secondaire du cadastre, et vérifiées par Richard, géomètre principal. Disponibles sous format numérique aux Archives Départementales de la Gironde, nous les avons vectorisées et assemblées sous Adobe Illustrator afin d'offrir une cartographie complète de la commune (fig. 9). Ce plan comporte un fond parcellaire, le réseau hydrographique (en bleu) et les habitats (en rouge). Enfin, nous avons utilisé le plan cadastral actuel que le Conseil Général de la Gironde a mis à notre disposition dans le cadre de cette étude afin de pouvoir observer les transformations de la planimétrie entre le début du XIX^e siècle et aujourd'hui.

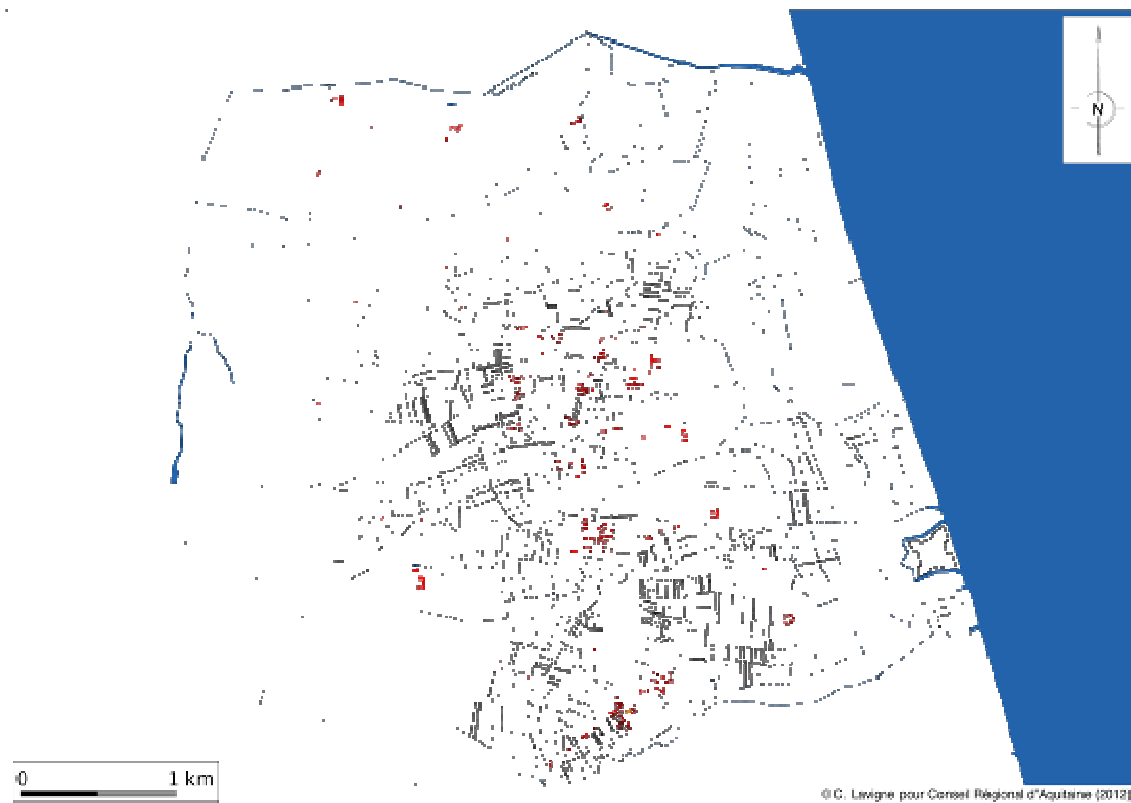


Fig. 9 : Plan cadastral de 1826 de la commune de Cussac.

II-3 — Les photographies aériennes verticales de l'IGN

Les photographies aériennes verticales enregistrent l'information planimétrique de manière brute. Leur intérêt est de montrer, à la fois, les formes actives du paysage mais également, lorsque les conditions de révélation sont bonnes, les traces fugaces de formes ponctuelles ou linéaires disparues. Même si, en raison de la diversité des pratiques culturelles, les surfaces et les formes s'imposent au regard plus que les éléments linéaires, les photographies aériennes permettent de travailler à tous les niveaux de la hiérarchie des formes, de l'organisation du parcellaire et de la voirie aux plans des habitats. En procédant à une numérisation à haute résolution des clichés, on peut réaliser une lecture détaillée des formes actives du parcellaire et effectuer, parfois, des relevés tout à fait saisissants de formes disparues. S'agissant de la commune de Cussac, on dispose d'une couverture abondante conservée à la photothèque nationale de l'IGN à Saint-Mandé (94). Certaines de ces missions sont consultables sur le site internet de l'IGN (<http://ign.fr>). Nous avons dépouillé celles de 1950, 1956, 1957, 1965, 1972 et 2000 et avons retenu celle de 1972 qui offre d'excellentes conditions de lecture des formes fossiles, particulièrement de la voie qui longe la Gironde

(fig. 10), figurée sur la carte de Reveillan au XVIII^e siècle et uniquement sur cette carte, ce qui pouvait conduire à s'interroger sur son existence réelle.



Fig. 10 : la trace de la voie royale relevée en photo-interprétation
Sur le cliché n°14 de la mission F 1535/300.

L'expérience montre qu'il n'existe pas de document idéal qui cumulerait l'intérêt des différents documents de base. À défaut de pouvoir compiler, à une même échelle, les informations extraites des cartes des XVII^e et XVIII^e siècles (les déformations géométriques sont trop importantes), nous avons réalisé l'analyse des formes sur le plan cadastral de 1826 en menant, suivant les points abordés, une analyse croisée des cartes anciennes et des photographies aériennes.

III — ANALYSE DES FORMES

Les travaux de recherche conduits en archéogéographie rendent compte de la très grande diversité du temps des formes paysagères. Pour rendre à cette réalité toute sa

dynamique, deux notions sont utilisées, que nous définissons ici, préalablement à l'analyse¹⁷. La première est la notion de **style parcellaire hérité*** qui évoque, par la cartographie de détail, la différence de style du dessin parcellaire traduisant des héritages complexes dont la variation est forte, y compris à l'échelon local. Il ne s'agit pas d'un classement typologique des formes, mais de la constatation dynamique d'un ensemble de différences formelles qui rendent compte des héritages dont les paysages sont porteurs. Le deuxième concept utilisé est celui de **morphogène***, qui exprime la classe des linéaments paysagers qui exercent une influence persistante sur les formes, bien au-delà de leur époque de création et de fonctionnement. Les morphogènes sont au cœur du processus de transmission tout en étant sources de mobilité.

L'examen du plan cadastral de 1826 appelle quelques premiers commentaires. On constate, d'abord, que le territoire de Cussac est un espace largement voué à l'agriculture, même si la différence de densité de la division parcellaire (fig. 11), qui voit alterner des formes en lanières, particulièrement au centre et au sud de la commune (en marron foncé), et des formes beaucoup plus massives, à l'ouest, au nord et à l'est (en marron clair), laisse deviner des variations fortes de la nature des cultures pratiquées (on y reviendra). On observe, ensuite, que le territoire de la commune est faiblement occupé, l'habitat, très diffus, étant organisé en quartiers le long des voies qui parcourent la commune, sans qu'aucune centralité forte ne se dégage réellement (fig. 12). Cette absence de centralité, qui tranche avec la situation des communes limitrophes où domine l'habitat groupé, constitue un élément remarquable qui pose question. On remarque, enfin, que si le territoire de Cussac est drainé par de multiples cours d'eau (chenal de Despartins, estey de Lillet, Jalle du Cartillon), aucun port ne s'est fixé à leur embouchure (fig. 13), à la différence de ce qui s'observe sur les communes voisines (Ports de Saint Julien, de Beychevel, de la Marque, de la Maire). La question du débouché sur la Gironde et donc du rapport des populations, ayant occupé ce lieu au cours de l'histoire, à l'estuaire nous semble ici posée.

Ces premiers commentaires invitent à un approfondissement de l'analyse des formes. Celle-ci vise à faire émerger des éléments forts de l'organisation de l'espace rural (corridors hydro-parcellaires, fuseaux de voies de grand parcours, trames parcellaires, etc.) traduisant des dynamiques et permettant d'en comprendre les processus.

17. CHOUQUER (G.), *L'étude des paysages. Essais sur leurs formes et leur histoire*, Editions Errance, Paris, 2000, p. 149-150 ; CHOUQUER (G.), *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherche pour l'archéogéographie*, Coimbra, Porto, 2007, p. 259-263.

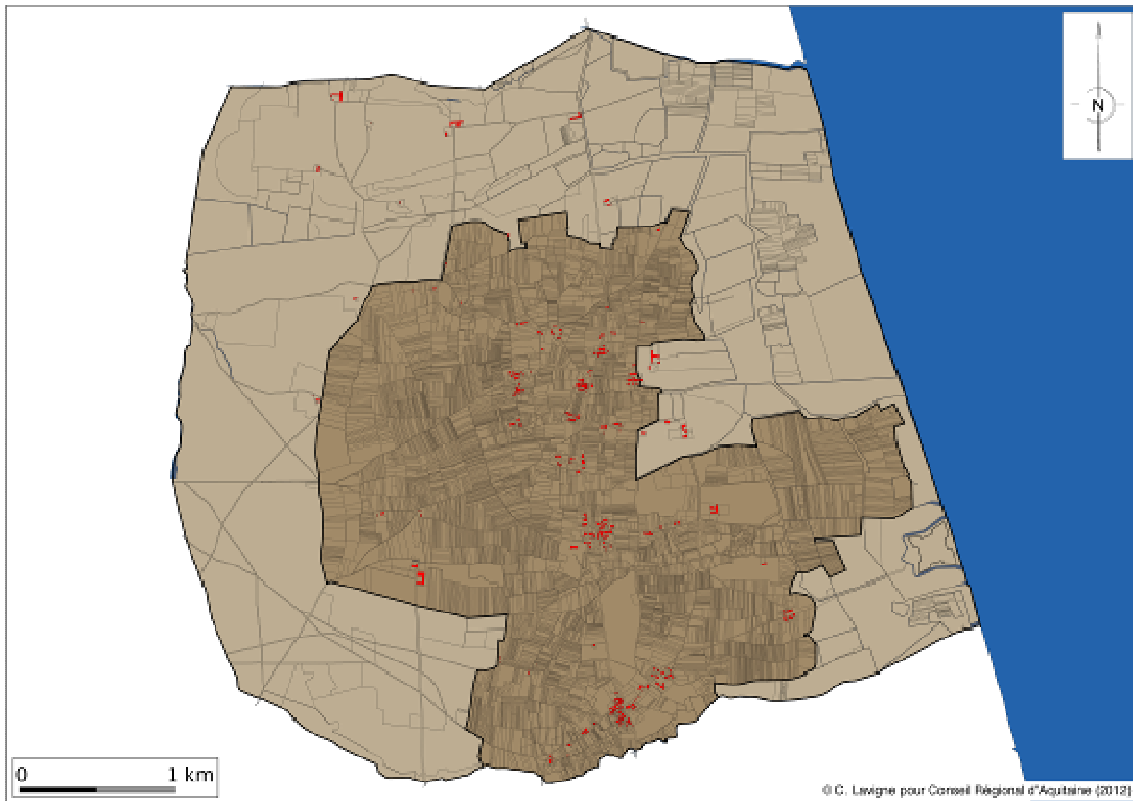


Fig. 11 : Densité de la division parcellaire du territoire de la commune de Cussac.

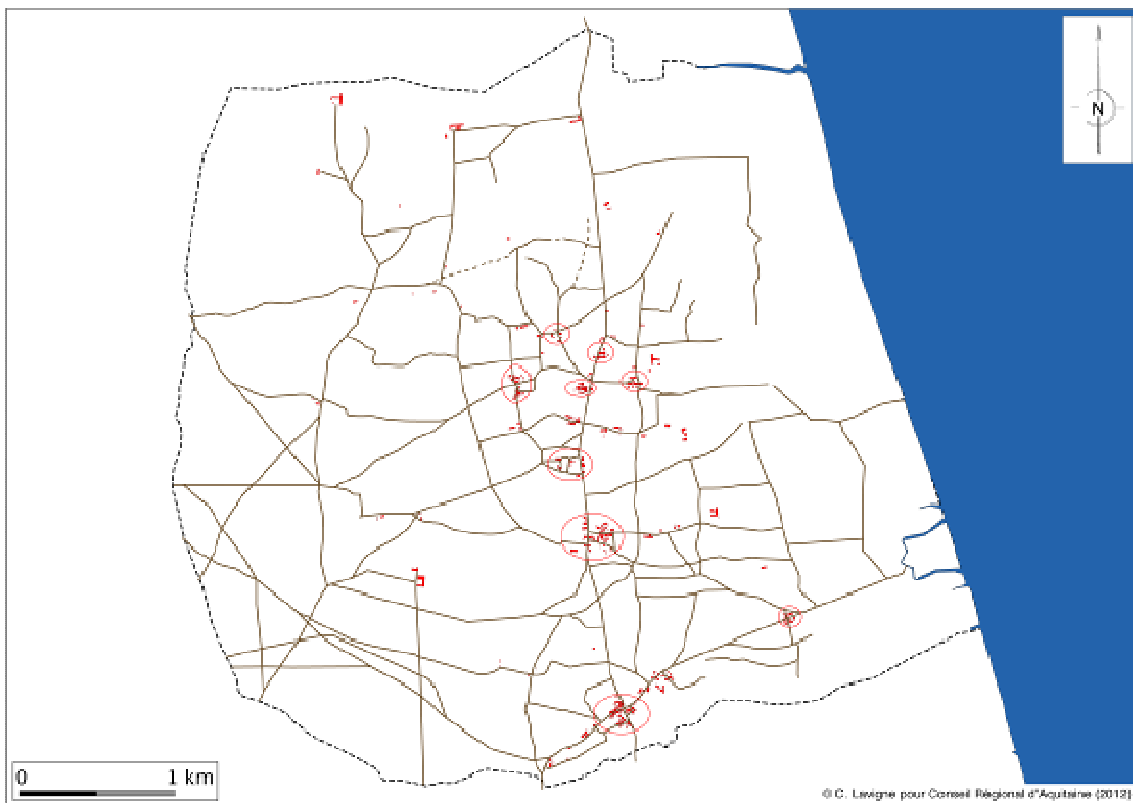


Fig. 12 : La trame de l'habitat et son rapport au réseau des voies et des chemins.

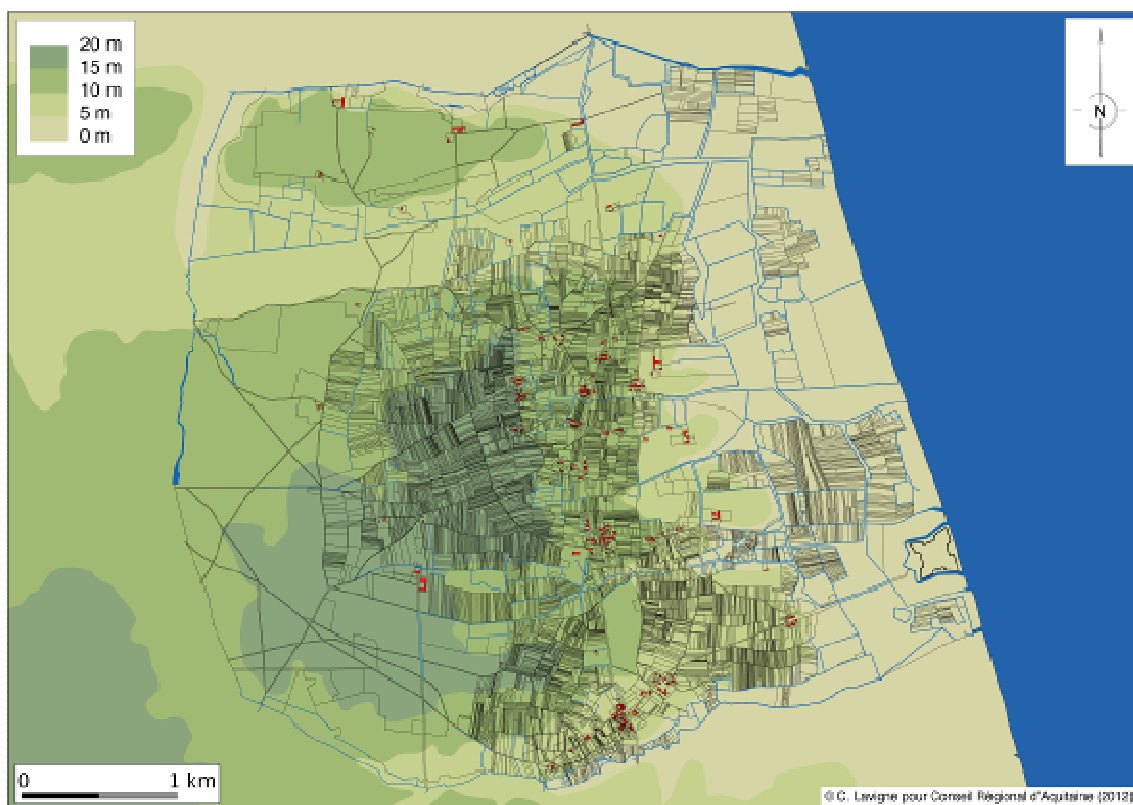


Fig. 13 : La circulation de l'eau sur le territoire de la commune de Cussac.

III-1 — Le paléo-chenal de la Gironde et les corridors fluvio-parcellaires

III-1-a — Le paléo-chenal de la Gironde

Plusieurs indices morphologiques nous conduisent à poser l'hypothèse de l'existence d'un **paléo-chenal*** de la Gironde (aujourd'hui complètement colmaté) recoupant longitudinalement la palu de Cussac (fig. 14). Quels sont ces indices ? Dans la partie septentrionale de la palu, l'analyse du **style parcellaire hérité*** met en évidence la juxtaposition de parcelles massives et irrégulières, bordées de fossés en eau, et de petites parcelles très géométriques, généralement délimitées par des fossés secs (fig. 15). Cette juxtaposition de formes diverses rend compte d'une occupation différente de l'espace qui pourrait être liée à un héritage, en l'occurrence hydrographique. Toujours dans ce secteur, la forme irrégulière de plusieurs parcelles et chemins retient l'attention : parcelle courbe, place triangulaire ou polygonale associant des parties rentrantes et des parties saillantes, chemin en baïonnette avec des segments non parallèles, etc. Ces formes expriment, selon nous, l'histoire de la sédimentation progressive de ce bras mort de l'estuaire et l'adaptation des populations au cours de l'histoire à ce changement d'état.

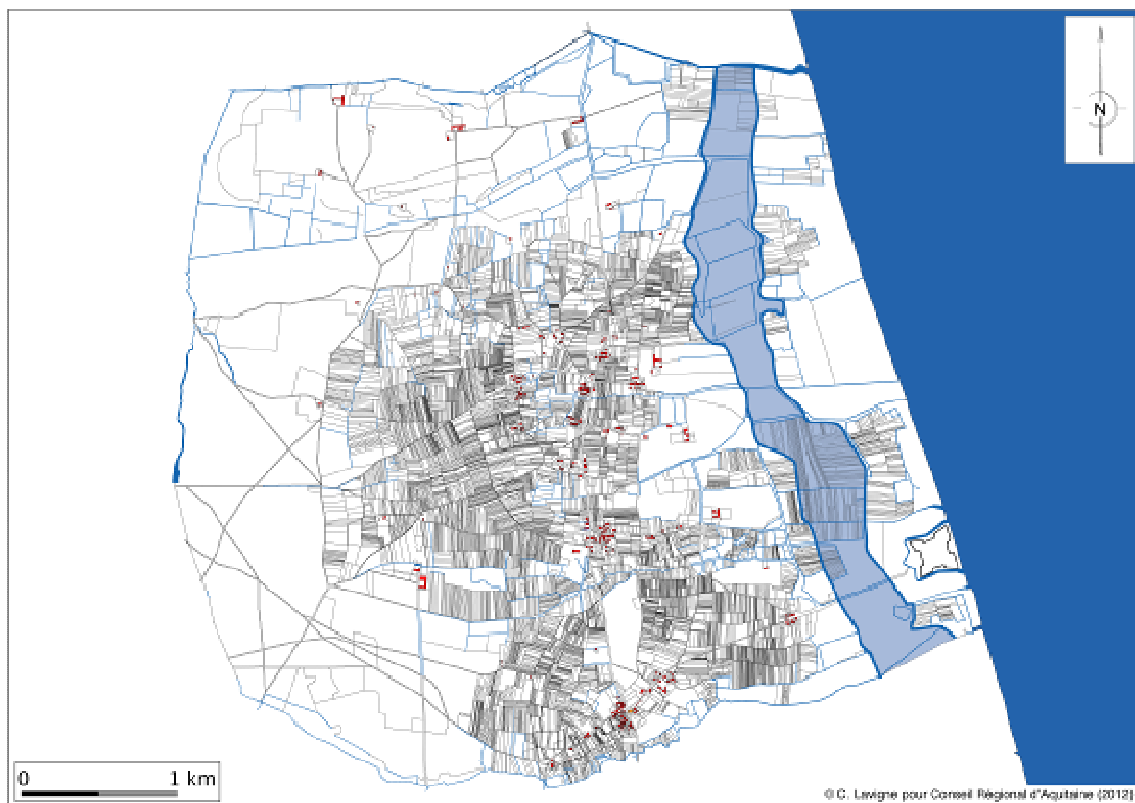


Fig. 14 : Hypothèse d'un paléo-chenal de la Gironde.



Fig. 15 : La différence de style parcellaire et l'irrégularité des formes dans le secteur nord de la palu de Cussac.

Plus au sud, ce sont deux lignes parallèles, associant, pour la première, trois limites parcellaires discordantes à l'intérieur de quartiers très géométriques et, pour la seconde, un tronçon de chemin et une limite parcellaire forte, qui dessinent ce qui pourrait être les bords du talweg de ce paléo-chenal (fig. 16).



Fig. 16 : Association de limites diverses dessinant deux lignes parallèles (en rouge) dans la partie méridionale de la palu de Cussac.

Mais comment expliquer la division parcellaire très poussée (et très géométrique) de ce tronçon du paléo-chenal, peu compatible avec l'idée d'une circulation, même occasionnelle, de l'eau (par exemple dans le cas de marées de fort coefficient) ? La proximité du fort du Médoc nous conduit à poser l'hypothèse que la grande voie qui y conduit, située en travers du paléo-chenal, aurait joué un rôle de barrière, bloquant l'eau de ruissellement, accélérant ainsi l'atterrissement du bras mort et son appropriation par les agriculteurs sous la forme de parcelles. La micro-toponymie semble conforter cette hypothèse puisqu'on trouve, sur la feuille 2 de la section A, la mention d'un « petit pré neuf » et d'un « grand pré neuf », évoquant une conquête pionnière récente de la palu de Cussac (fig. 17).

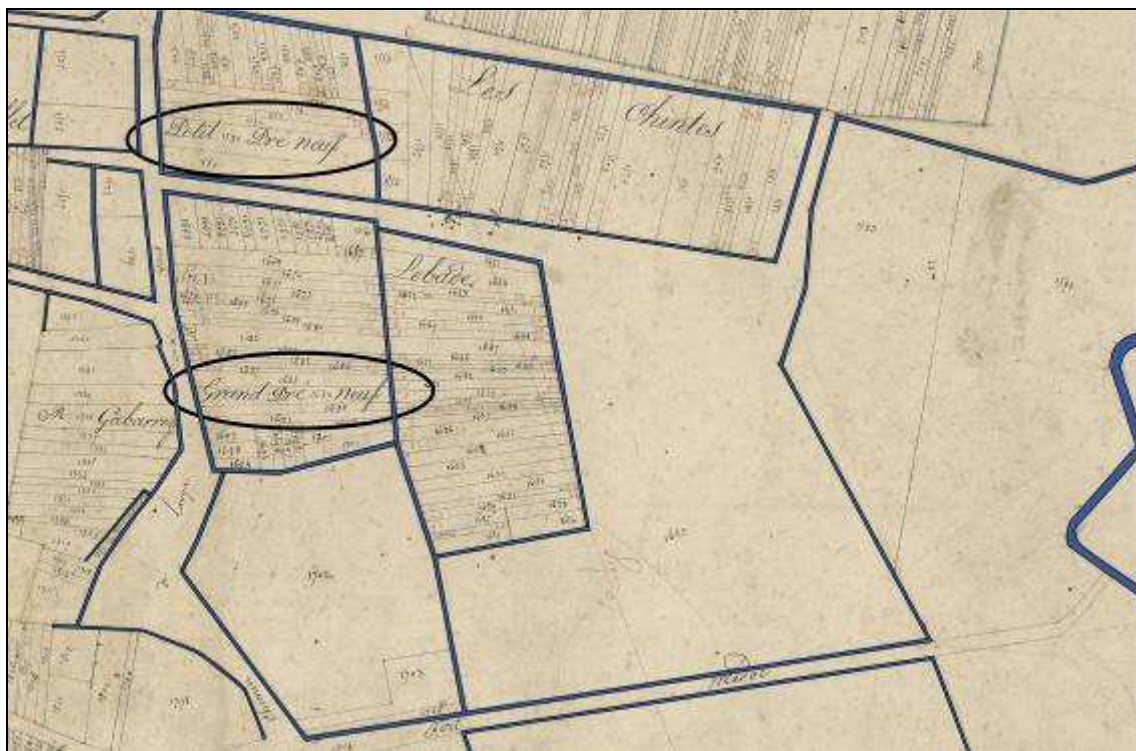


Fig. 17 : La micro-toponymie (« petit pré neuf » et « grand pré neuf ») évoque une conquête récente du paléo-chenal à proximité de l'avenue du Fort.

Le travail de carto-interprétation réalisé à partir du plan cadastral de 1826 permet, on le voit, de poser l'hypothèse de l'existence d'un ancien chenal de l'estuaire dans le secteur de la palu de Cussac. Mais qu'en est-il des cartes anciennes ? Livrent-elles des indices concordants ou au contraire invalident-elles la restitution proposée ? Disons-le d'emblée, pas plus que le plan cadastral du XIX^e siècle, les cartes du XVIII^e siècle ne représentent de bras mort de l'estuaire sur le territoire de Cussac. Ce bras, s'il a bien existé (nous en sommes encore à la construction d'une hypothèse) était, à cette époque, totalement colmaté et ne constituait plus une réalité perceptible et prégnante de l'espace susceptible de retenir l'attention des cartographes. Le tracé de la voie royale, figurée sur la carte de Reveillan au XVIII^e siècle (fig. 3, ci-dessus), en constitue la preuve. Les ingénieurs qui l'ont construite (probablement au XVII^e siècle) ont choisi de la faire passer sur la palu, en bordure d'estuaire, plutôt que sur les coteaux, parce qu'ils n'avaient pas connaissance de l'histoire du lieu. Pour autant, certains indices, relevés sur les cartes anciennes, permettent de dire que la palu restait gorgée d'eau, sinon fréquemment inondée. Ainsi, la *Carte des environs de Blaye, isle vis-à-vis et du fort du Médoc* de 1751 porte-t-elle, au sud du Fort, la mention « Prairies communes inondées à toutes les grandes marées » témoignant de l'inondabilité du lieu à cette époque, ce que nous proposons d'expliquer par la présence d'un paléo-chenal de la Gironde (fig. 18).

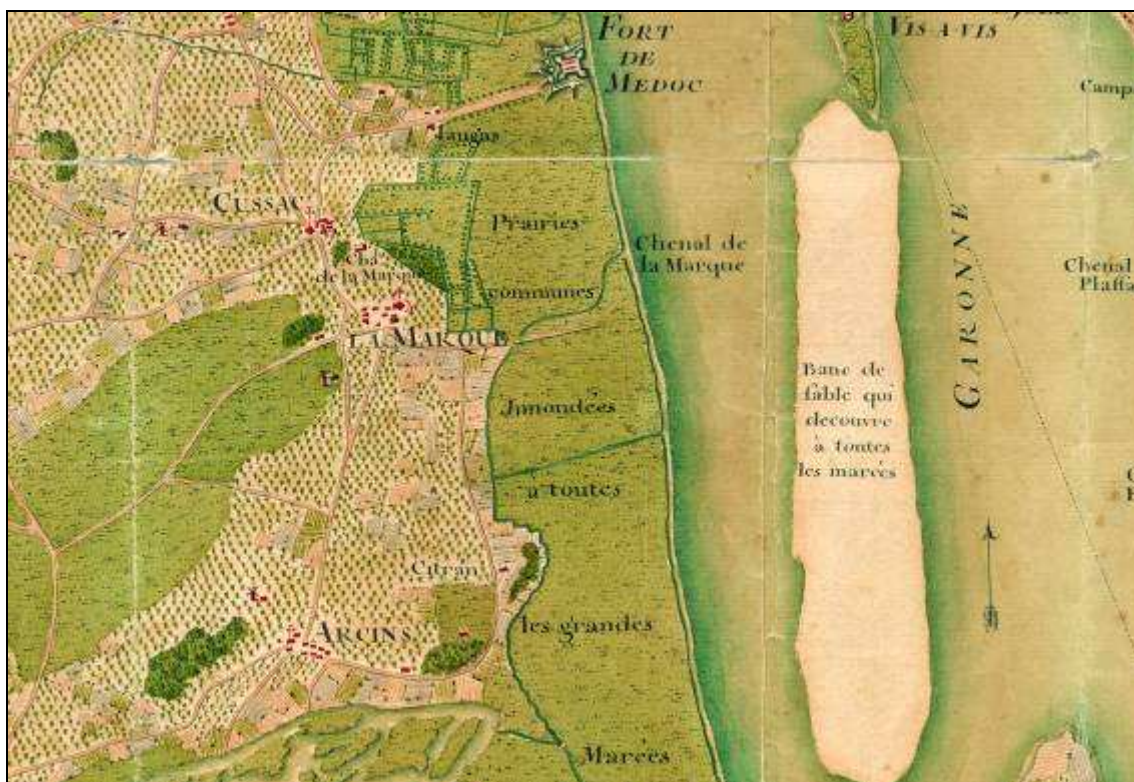


Fig. 18 : Détail de la *Carte des environs de Blaye, isle vis-à-vis et du fort du Médoc* portant la mention « Prairies communes inondées à toutes les grandes marées » (1751).

Ce talweg colmaté, les cartes actuelles en rendent également compte, même si c'est de façon très discrète. Ainsi, la carte de l'IGN au 1/25 000^e indique-t-elle au sud du chenal de Despartins, au lieu-dit « le pré de Madame », un secteur légèrement surbaissé, inférieur à 2,5 mètres d'altitude. Une courbe de niveau y est cartographiée qui reproduit, sous la forme d'un corridor, le talweg du paléo-chenal que nous avons identifié par carto-interprétation (fig. 19). Son emplacement diffère toutefois de quelques dizaines de mètres vers l'est, par rapport à notre restitution, probablement en raison d'un écoulement encore actif à l'intérieur du chenal.

Comment expliquer la présence d'un paléo-chenal de la Gironde en ces lieux, autrement dit, cette hypothèse est-elle conforme à ce que l'on sait de l'évolution du régime hydrologique de l'estuaire de la Gironde au cours du temps long ? Si l'on se réfère aux travaux de Didier Coquillas, qui a consacré une thèse récente à l'histoire de l'occupation des rives de l'estuaire et synthétisé les connaissances acquises sur son évolution géomorphologique au cours de l'holocène¹⁸, la Gironde connaît à partir de la fin de la dernière glaciation, il y a 20 000 ans, une remontée rapide du niveau marin et donc un comblement

18. COQUILLAS (D.), *Les rivages de l'estuaire de la Gironde du Néolithique au Moyen Age*, thèse de doctorat, Université de Bordeaux 3, 3 tomes, 4 volumes, 2001, 1990 p. ; « Approche diachronique et évolution des marais de la rive droite de la Gironde », *Æstuarina cultures et développement durable*, 5, 2004, p. 145-169.

précipité des vallées. Entre la fin du Paléolithique et le Néolithique, soit pendant près de 15 000 ans, l'estuaire connaît différents stades de remplissages et donc différents régimes. Entre le petit cours d'eau encaissé au régime torrentiel et le grand bras de mer rectiligne que nous connaissons aujourd'hui, les étapes sont nombreuses : chenaux multiples (entre 20 000 et 13 000 ans BP), cours à méandres (entre 13 000 et 6 000 ans BP), etc. Ce serait à l'une de ces phases de variation transgressive du niveau marin que le paléo-chenal de la palu de Cussac se rapporterait, sans que l'on soit en mesure, sur la base de l'analyse des formes, de dire laquelle.

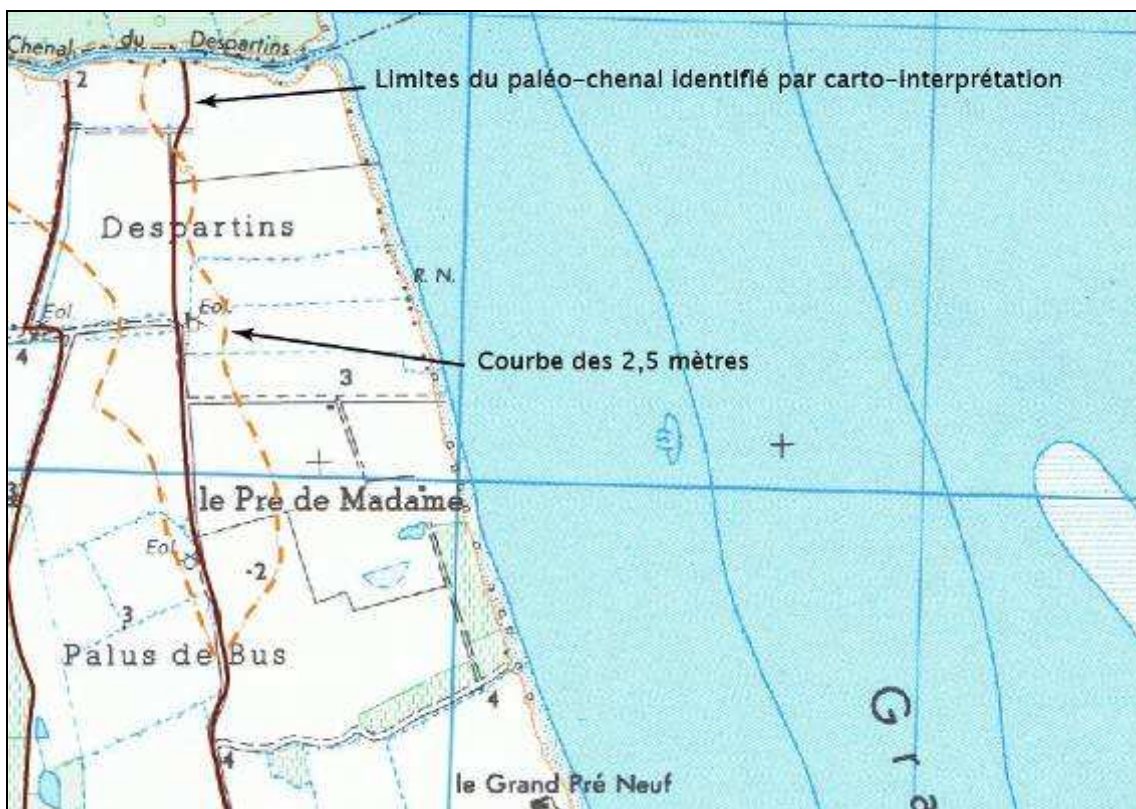


Fig. 19 : La courbe des 2,5 mètres (en orange) traduit un secteur légèrement surbaissé au lieu-dit « Le pré de Madame », au sud du chenal de Despartins.

Si on retient l'hypothèse de la présence d'un paléo-chenal de la Gironde parcourant longitudinalement la palu de Cussac, on est conduit à envisager par extension, l'existence d'une ancienne île, en bordure de l'estuaire (fig. 20). Elles sont nombreuses, sur la rive gauche de la Gironde, à avoir été rattachées à la terre ferme par le comblement du chenal qui les en séparait à l'origine : l'île Vincent, l'île des Vaches, l'île de Macau, par exemple (fig. 21). L'hypothèse est donc plausible. Pour autant (et encore une fois), l'existence de cette île ne semble pas avoir été perçue par les ingénieurs qui ont construit la voie royale qui longe l'estuaire, par plus que par ceux qui ont édifié le Fort Médoc.



Fig. 20 : L'île de Cussac (proposition de restitution en rouge), d'après un cliché d'août 2000 de l'IGN (mission FR5414, n° 644).



Fig. 21 : l'île Cazeau et l'île des Vaches, d'après une image satellitale de Google Earth.

III-1-b — Les corridors fluvio-parcellaires

Le territoire de Cussac est drainé, on l'a dit, par plusieurs cours d'eau : le chenal de Despartins, au nord de la commune, l'estey de Lillet, au centre, et la Jalle du Cartillon, au sud (fig. 13, ci-dessus). Or, si on identifie bien l'embouchure de ces rivières au contact de l'estuaire, on remarque que leur cours, à mesure qu'on le remonte vers l'amont, se fond dans un réseau inextricable de fossés et de canaux, rendant finalement assez vain une cartographie attribuant, au moyen d'un figuré et d'une couleur différente, une valeur à chaque élément physique ou social du paysage. Cette combinaison constitue un réseau à part entière, de type **hybride***, qu'il faut traiter cartographiquement comme un objet unique.

Pour chacune de ces rivières, le travail consiste donc à relever tout ce qui a un rapport direct avec l'hydrographie active, naturelle et anthropique : cours d'eau principaux et secondaires, mais aussi chemins, routes, limites parcellaires et fossés en eau, liés entre eux par **connexion*** ou par **isoclinie***. Suivant les cas, la relation morphologique diffère, se fondant tantôt sur la ligne, tantôt sur la masse parcellaire. Pour montrer la combinaison de ces éléments qu'il n'est plus opportun de distinguer, ils sont tous figurés en bleu. Cette expression cartographique renvoie à l'écologie du paysage et à sa représentation des **corridors biologiques***, ceux-ci pouvant correspondre tantôt à un élément physique tel que le cours d'eau, tantôt à un élément anthropique tel que la masse parcellaire boisée, la haie ou la route. De l'association de ces différentes formes émergent plusieurs corridors, généralement circonscrits par des limites fortes de la planimétrie qui s'adaptent tant bien que mal à la sinuosité des cours d'eau (fig. 22).

Ces corridors comportent des niveaux structurants : des éléments linéaires, majeurs et intermédiaires (les cours d'eau), sur lesquels viennent s'appuyer les limites parcellaires et les fossés en eau qui représentent le niveau le plus détaillé de la forme (trame de remplissage par les masses parcellaires). Tous ces éléments sont en connexion ; l'unité morphologique a atteint son niveau de **continentalisation***, le paléo-chenal, bien plus que l'estuaire, jouant un rôle structurant. Ces formes sont des corridors à part entière que nous qualifierons de « **fluvio-parcellaires** » en raison des éléments qui les composent. Ils constituent des « objets » forts de l'organisation de l'espace rural, en fonction desquels se répartissent grossièrement les cultures — le rapport à ces corridors des zones cultivées en vigne, mais aussi les prairies et les landes est de ce point de vue significatif (fig. 23) —, et à partir desquels, on va le voir, s'organise le reste de la planimétrie du territoire.

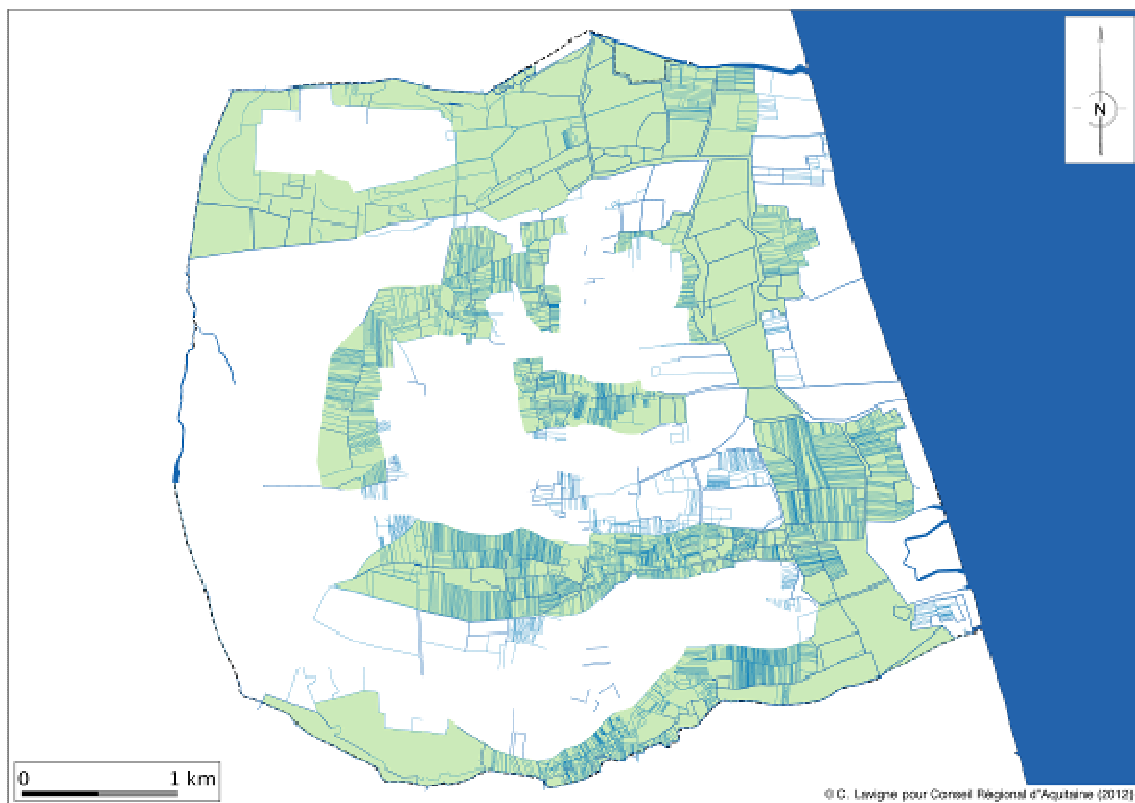


Fig. 22 : Les corridors fluvio-parcellaires de la commune de Cussac.

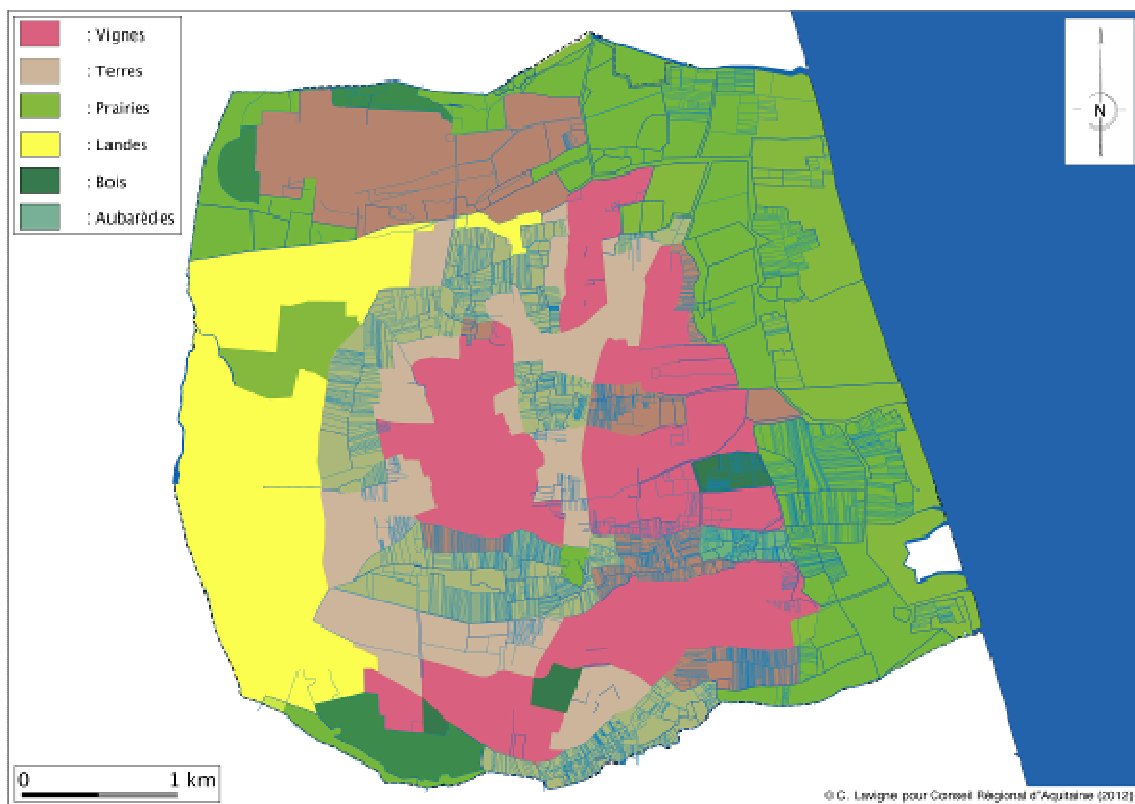


Fig. 23 : Les zones cultivées au regard des corridors fluvio-parcellaires, d'après le plan cadastral ancien.

III-2 — Le réseau des voies

Ces corridors fluvio-parcellaires, en compartimentant l'espace, imposent des logiques fonctionnelles et dynamiques à ce territoire, notamment s'agissant du réseau viaire.

Longtemps marquée par le tropisme qu'exercent, sur les chercheurs, les voies romaines, l'étude des réseaux routiers s'ouvre, depuis la fin des années 1980, à la longue durée et intègre désormais les héritages de toutes les époques²⁰. L'hypothèse de travail, formulée par Eric Vion à partir de l'exemple vaudois, en Suisse, est que « le réseau routier actuel est constitué de l'empilement de strates successives et qu'il contient, en lui-même, les indices de sa propre histoire ». Dès lors, il ne s'agit plus de reconstituer un réseau ancien à partir de segments attestés et datés (soit par les textes, soit par l'archéologie), mais de partir de la cartographie du réseau actuel (ou, en l'occurrence ici, de celui du début du XIX^e siècle) pour tenter de reconnaître, par une analyse régressive des formes, ses itinéraires et tracés successifs²¹.

L'analyse de la carte de Belleyme (1767) livre une première série d'informations s'agissant de la logique, à l'échelle micro régionale, du réseau viaire (fig. 24). On constate, d'abord, que deux bourgs, Saint-Laurent-du-Médoc et Listrac, polarisent fortement l'espace par l'attraction d'un écheveau de voies et de chemins, formant deux réseaux en étoile de plusieurs kilomètres de rayon. On constate, ensuite, que deux itinéraires, orientés nord-sud, traversent la fenêtre d'étude, reliant la pointe du Médoc à Bordeaux. Le premier est situé à l'intérieur du plateau de la lande et passe par les deux centralités mentionnées (Listrac et Saint-Laurent). Il est constitué de deux voies, l'une, au tracé très rectiligne, étant, selon toute vraisemblance, une route d'intendance du XVIII^e siècle (en violet foncé), l'autre, au tracé plus ondulant, pouvant être identifiée à une voie médiévale (en violet clair). Le deuxième

20. VION (E.), « L'analyse archéologique des réseaux routiers : une rupture méthodologique, des réponses nouvelles », *Paysages découverts. Histoire, géographie, archéologie du territoire en Suisse romande*, GREAT, 1, p. 67-69 ; LETURCQ (S.), « La route et le paysage. Dynamique et stabilité des réseaux routiers beaucerons entre Etampes et la forêt d'Orléans », dans CHOUQUER (G.) éd., *Les Formes du paysage. Tome 3 – L'analyse des systèmes spatiaux*, Paris, éditions Errance, 1997, p. 78-87 ; WATTEAUX (M.), *La dynamique de la planimétrie parcellaire et des réseaux routiers en Vendée méridionale. Études historiographiques et recherches archéogéographiques*, Thèse de Doctorat de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne présentée sous la direction de G. CHOUQUER, 2009, 3 volumes.

21. On entend par **itinéraire** l'axe théorique qui relie un point A à un point B et par **tracé**, la forme que prend cette liaison dans l'espace, celui-ci pouvant connaître des déplacements dans le temps et dans l'espace sans que, pour autant, la desserte de l'itinéraire soit remise en question.

itinéraire, reliant la pointe du Médoc à Bordeaux, est localisé en bordure du plateau de la lande, au contact de la palu qui borde l'estuaire (en jaune). Il relie les bourgs situés à proximité de la Gironde (Saint-Julien, Cussac et Lamarque sur notre fenêtre d'étude). Cet itinéraire est constitué de plusieurs tronçons de voies, très proches les uns des autres, qui semblent témoigner d'une compétition entre elles au cours du temps.

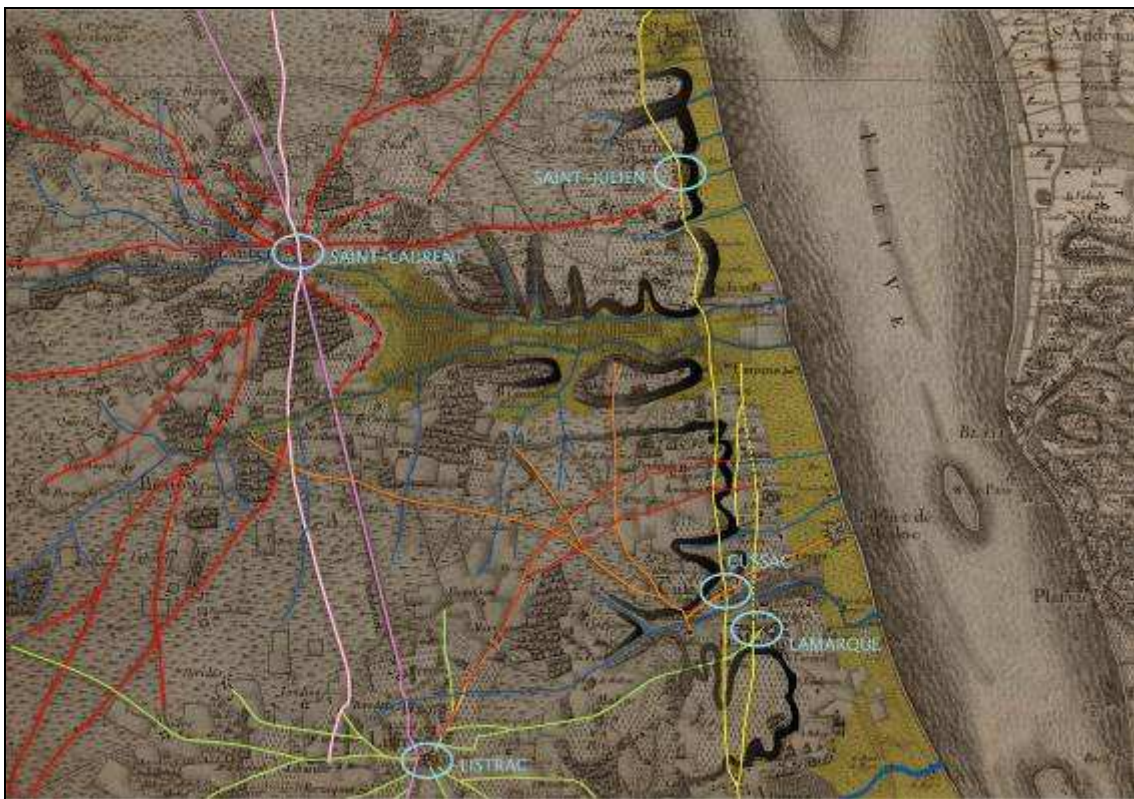


Fig. 24 : L'organisation du réseau viaire à l'échelle micro régionale, d'après la carte de Belleyrne (1767).

En réduisant la focale sur Cussac, on constate le rôle très contraignant joué par les cours d'eau qui bordent le territoire de la commune dans le tracé des voies et des chemins, tout comme l'effet repoussoir de la palu qu'aucune voie ne traverse (hormis l'avenue du Fort), ni longitudinalement, ni transversalement (fig. 25). Au nord, le chenal de Despartins apparaît infranchissable, hormis en un point situé à proximité de l'actuel pont de l'Archevêque (on y reviendra). Au sud, la Jalle du Cartillon, bien que de moindre importance, provoque des convergences (patte d'oie, en orange) sur un lieu situé en amont des points de passage des voies jaune, ou de grands contournements vers le sud-ouest de la commune (en rouge).



Fig. 25 : Les voies et chemins traversant le territoire de Cussac, d'après la carte de Belleyrne (1767).

Ces premières observations permettent d'orienter l'analyse du plan cadastral de 1826. Plusieurs voies peuvent être individualisées, que nous présentons d'est en ouest pour les voies parallèles à la Gironde, et du nord au sud pour celles qui lui sont perpendiculaires :

— La première, que nous nommerons V1 (en pointillé vert), traverse la palu du nord au sud et recoupe le talweg du chenal fossile qui isolait, selon nous, jadis, « l'île de Cussac » de l'estuaire. Il s'agit d'une voie figurée sur la carte de Reveillan (fig. 3, ci-dessus) et uniquement sur cette carte, de sorte qu'on pouvait s'interroger sur son existence réelle. Le travail de photo-interprétation réalisé sur ce secteur à partir de la mission France 72 1535/300 de l'IGN permet de reconstituer, grâce à des indices phytographiques légèrement plus clairs repérés dans les prés qui bordent l'estuaire, le tracé fossile de cette voie, reliés à quelques éléments encore actifs de la planimétrie (fig. 26 à 29). Le relevé que nous en proposons (fig. 30) permet de confirmer la réalité de cet aménagement mais aussi le fait que cette voie a disparu, probablement dans le courant du XVIII^e siècle. Le fait qu'elle recoupe le paléo-chenal qui longeait l'estuaire constitue un possible élément d'explication de sa disparition, lié à la remise en eau du chenal lors des grandes marées, par exemple. Il constitue, également, un argument supplémentaire à l'appui de l'hypothèse que nous avons proposée de l'existence d'un paléo-chenal.



Fig. 26 : Détail du cliché n°14 de la mission France 72 1535/300 de l'IGN.



Fig. 27 : Relevé en photo-interprétation de la voie fossile figurée sur la carte de Reveillan, d'après le cliché n°14 de la mission France 72 1535/300 de l'IGN.



Fig. 28 : Détail du cliché n°14 de la mission France 72 1535/300 de l'IGN.



Fig. 29 : Relevé en photo-interprétation de la voie fossile figurée sur la carte de Reveillan, d'après le cliché n°14 de la mission France 72 1535/300 de l'IGN.

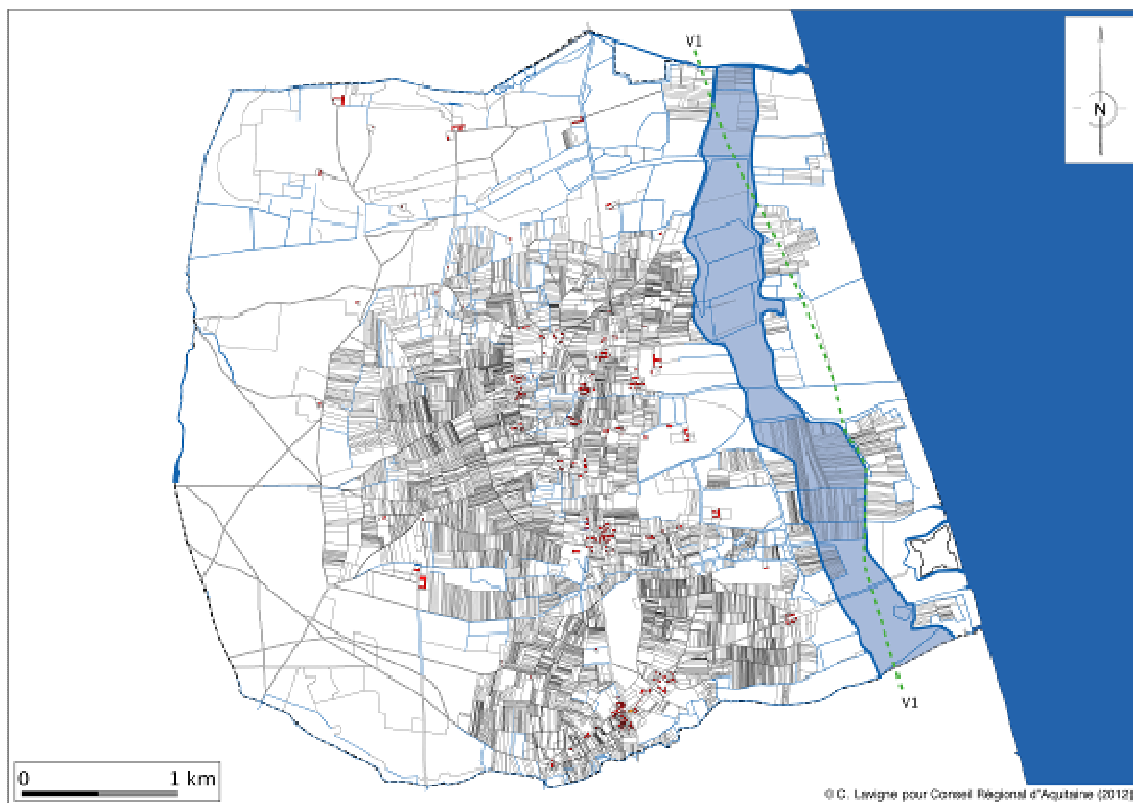


Fig. 30 : La voie V1 dite « grand chemin ancien du Roy qui va à Soulac » sur la carte de Reveillan, d’après le plan cadastral ancien.

— La seconde voie (V2, en rose), est située presque au contact de la palu (fig. 31). Même si elle n’est plus conservée que par tronçons, on en reconstitue facilement le tracé, orienté nord-sud. Il est d’ailleurs représenté sur la carte de Belleyne (fig. 25, ci-dessus, en jaune) où son tracé se poursuit à travers le bourg de Lamarque. Cette voie borde le château vieux de Cussac dont on peut penser qu’il a été implanté là pour en contrôler les flux, ce qui constitue un argument de datation haute (antérieur au début du Moyen Âge).

— La troisième voie (V3 en rouge) est très proche de la précédente puisque leurs tracés sont communs au point de franchissement du chenal de Despartins. V3 s’en écarte ensuite vers l’ouest, à mesure qu’elle s’approche de la Jalle du Cartillon pour la franchir plus en amont que V2 (fig. 31). Elle passe ainsi (son tracé n’est d’ailleurs plus conservé sur ce tronçon) devant l’ancienne église de Cussac, aujourd’hui détruite, à proximité de laquelle ont été découverts des vestiges gallo-romains, ce qui pourrait, là encore, plaider pour une datation haute (Antiquité ?). On notera — même si ce n’est pas un argument décisif — que les hagionymes Saint-Symphorien (patron de la paroisse de Cussac), et saint-Jame (ancienne paroisse rattachée à celle de Cussac, jadis située à proximité du pont de l’archevêque, au nord du territoire de la commune), datent du Haut Moyen Age.

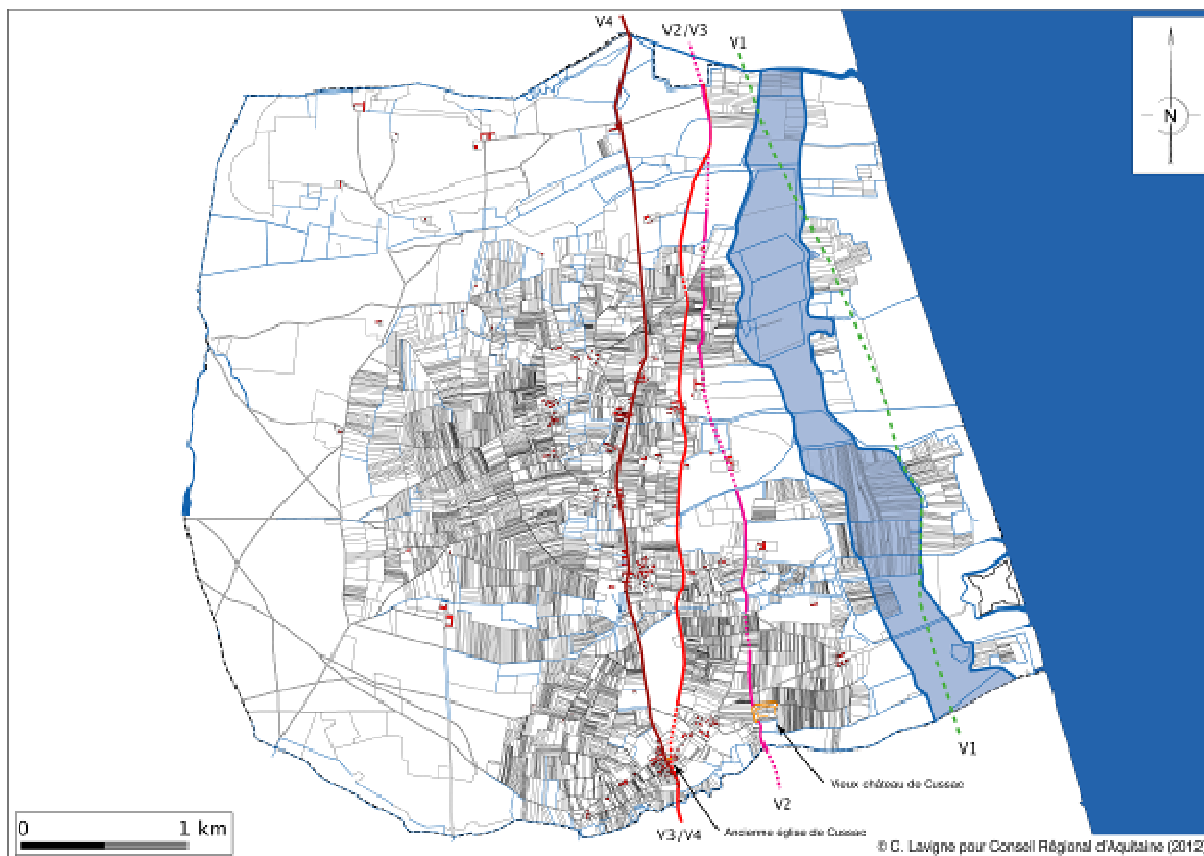


Fig. 31 : Les voies V2 et V3, d'après le plan cadastral de 1826

— La quatrième voie (V4 en rouge cramoisi) a le même point de franchissement que V3 sur la Jalle du Cartillon, mais pas sur le chenal de Despartins qu'elle traverse plus en amont, au niveau du pont de l'Archevêque (fig. 31, ci-dessus), construit au milieu du XVIII^e siècle comme l'atteste la *Carte des environ de Blaye, isle vis-à-vis et du fort du Médoc* de 1751 (fig. 32). Antérieurement, la voie dessinait un coude à hauteur de la chapelle Sainte-Gême, comme le montre la carte de Masse de 1723 (fig. 33). La proximité de cette voie avec les églises (aujourd'hui détruites) de Cussac et de Sainte-Gême pourrait orienter sa datation vers le début du Moyen Age, voire antérieurement.

— Outre ces quatre voies de grand parcours, on observe sur la commune de Cussac, deux grandes pattes d'oies sur, ou à proximité, de la jalle du Cartillon, formées par la convergence de plusieurs chemins (fig. 34). La première est située à environ 500 mètres en amont du point de passage de la voie V4 sur la jalle (en violet), la seconde (en jaune) à 2 kms même si la patte d'oie proprement dite se situe plus à l'intérieur des terres. Au total, ce sont ainsi 5 points de franchissement sur la jalle du Cartillon qui peuvent être décrits, et 3 sur le chenal de Despartins (fig. 34). La juxtaposition, dans l'espace, de ces points de passage ne préjuge cependant pas de leur contemporanéité dans le temps.



Fig. 32 : Le pont de l'Archevêque sur le chenal de Despartins, d'après la *Carte des environs de Blaye, isle vis-à-vis et du fort du Médoc* de 1751.



Fig. 33 : Le franchissement du chenal de Despartins antérieurement au pont de l'archevêque, d'après la *carte de Masse* (1723).

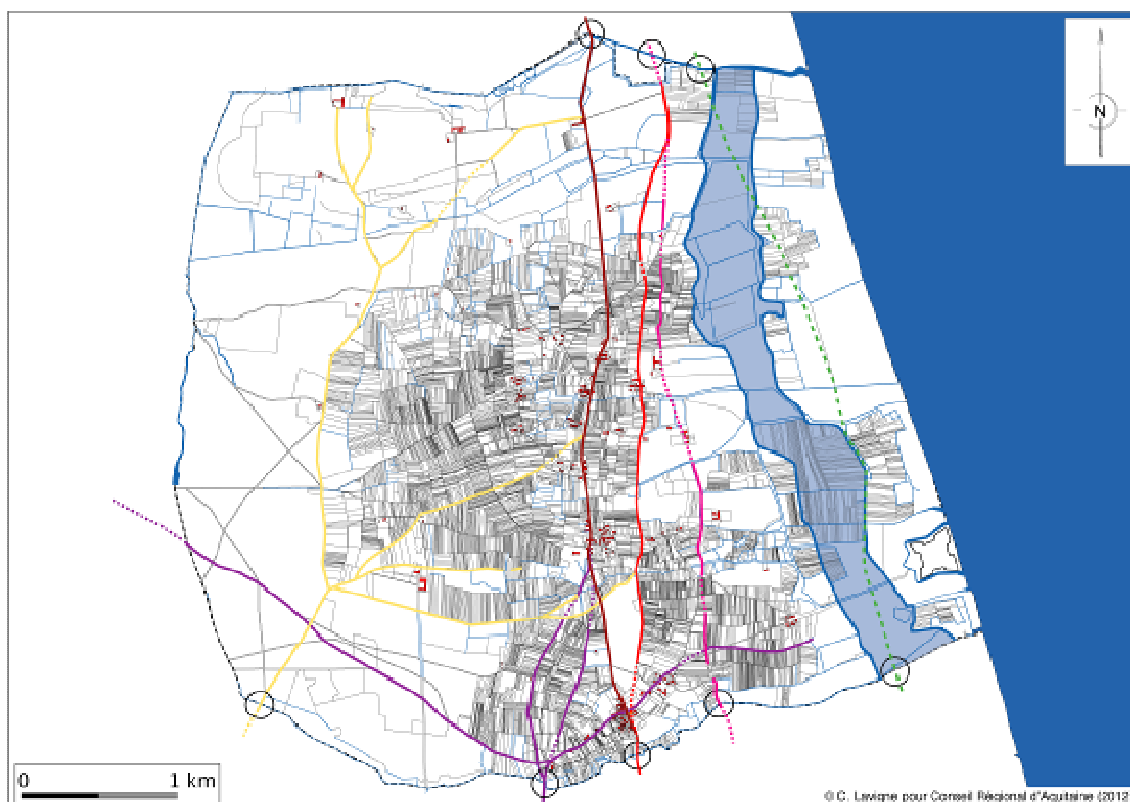


Fig. 34 : Les pattes d’oie et les points de franchissement du chenal de Despartins et de la Jalle du Cartillon.

La juxtaposition des points de franchissement du chenal de Despartins et de la Jalle du Cartillon nous conduit à nous interroger sur les raisons de leur nombre. Hormis pour la patte d’oie jaune qui est orientée au sud-ouest vers Lustrac, les autres voies restent sur l’itinéraire reliant Soulac à Bordeaux, soit un axe nord-sud. Il n’y a donc pas bifurcation du réseau des voies par attraction d’un pôle émergent situé à l’écart de l’axe théorique. Partant, deux explications peuvent être proposées pour expliquer cette multiplication des tracés, l’une n’excluant pas l’autre. La première se fonde sur l’hypothèse d’un déclassement des voies par le ou les pôles qui les contrôlent. Cette hypothèse peut être avancée pour la voie V2 et le château vieux de Cussac. La seconde explication repose sur l’hypothèse d’une modification du régime hydrologique des cours d’eau qui encadrent le territoire de Cussac, liée à une péjoration du climat, allant vers un engorgement toujours plus prononcé des sols situés à proximité et donc une plus grande difficulté de franchissement des rivières. Cette seconde hypothèse est probable pour V1 — encore que c’est plutôt la remise en eau du paléo-chenal qui est envisagé pour expliquer l’abandon de cette voie, selon toute vraisemblance au profit de V4, tracé conforté par la construction du pont de l’archevêque. Dans les deux cas, la

réponse ne peut venir que d'un approfondissement de l'analyse, à une échelle non plus communale, mais micro-régionale.

D'autres voies traversent le territoire de Cussac, cette fois dans un sens est-ouest, reliant le plateau de la lande au bras mort de la Gironde qui a probablement constitué pendant des siècles un milieu attractif pour les populations locales pour la chasse et la pêche et peut être un havre pour les bateaux qui pouvaient (c'est une hypothèse) venir y mouiller à l'abri des caprices de l'estuaire. Ces voies, notées V5, V6 et V7 forment trois barreaux transversaux qui recoupent les voies orientées nord-sud, donnant à la trame viaire de Cussac un aspect grossièrement quadrillé (fig. 35, en marron et orange). La voie V6 (en orange) remonte vers le nord, et traverse le chenal de Despartins en un point encore différent des voies V1, V2, V3 et V4. Elle est figurée sur la carte de Masse (fig. 33, ci-dessus, à l'ouest du pont de l'archevêque). Enfin, une place à part doit être réservée, dans cet écheveau de formes linéaires, à un réseau de chemins en étoile qui rayonne depuis un petit quartier constitué de quelques maisons, jouant un rôle de **connecteur géométrique*** entre plusieurs corridors fluvio-parcellaires (fig. 35, en noir). Ce quartier pourrait constituer une centralité ancienne de la commune.

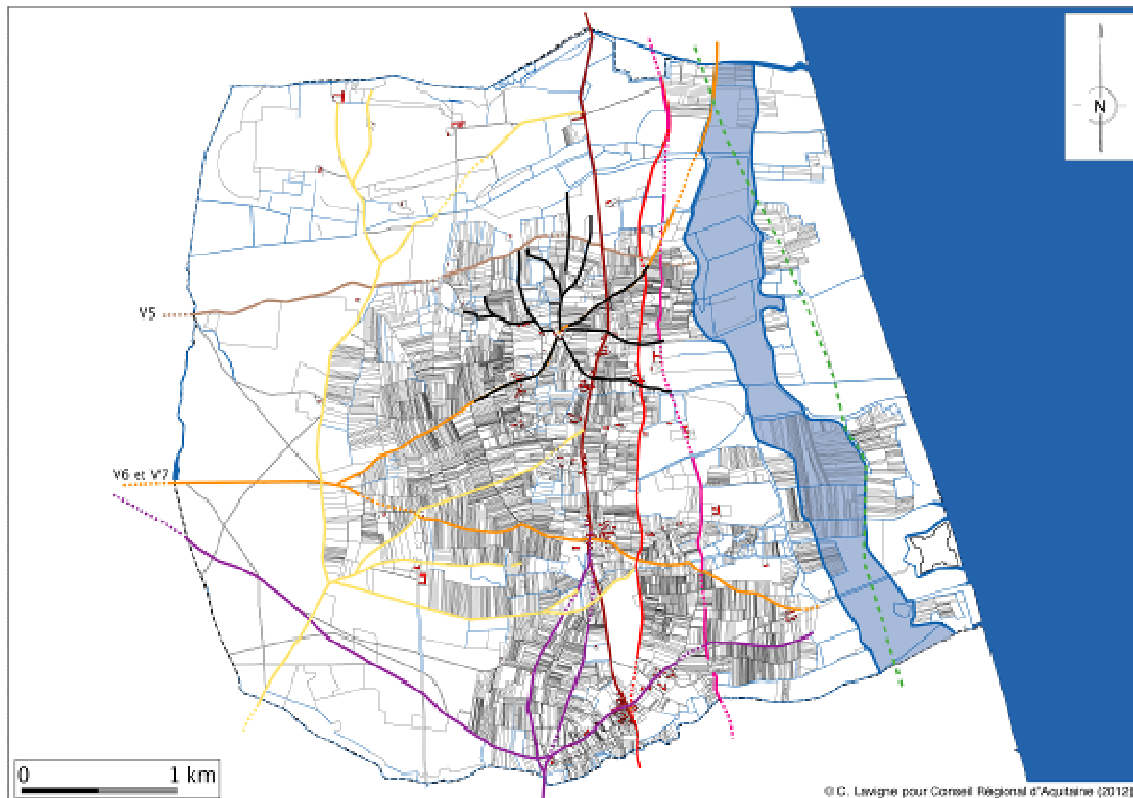


Fig. 35 : Les voies V5, V6 et V7, orientées est/ouest, et le réseau en étoile jouant le rôle de connecteur géométrique entre plusieurs corridors fluvio-parcellaires.

III-3 — Le réseau de l'habitat

Par rapport à quels autres réseaux de formes l'habitat du territoire de Cussac s'organise-t-il, autrement dit quelle est la logique de sa distribution géographique ? S'agissant des corridors fluvio-parcellaires, on constate que l'habitat est, dans la grande majorité des cas, situé sur leur bordure, et plus exceptionnellement à l'intérieur de leur enveloppe (fig. 36). L'observation vaut pour les quartiers semi-groupés (fig. 36, en orange), mais aussi pour les châteaux viticoles, généralement (mais pas toujours) isolés au milieu ou à proximité des parcelles de vigne (en violet). Celles-ci sont d'ailleurs toujours situées en périphérie des corridors, la vigne préférant aux zones humides, les sols secs et bien drainés (fig. 37).

S'agissant maintenant du rapport de l'habitat au réseau des voies, on constate, là encore, une forte relation, un grand nombre de quartiers étant implanté le long des voies de grand parcours qui traversent le territoire du nord au sud, particulièrement la voie V4 (actuelle départementale D2). Font exception les châteaux viticoles qui, pour la plupart, sont à l'écart, hormis peut être les châteaux de Lamothe, de Bernones et du Raux, tous trois situés le long de l'ancienne voie V2, celle-ci n'étant toutefois plus conservée que par tronçons.

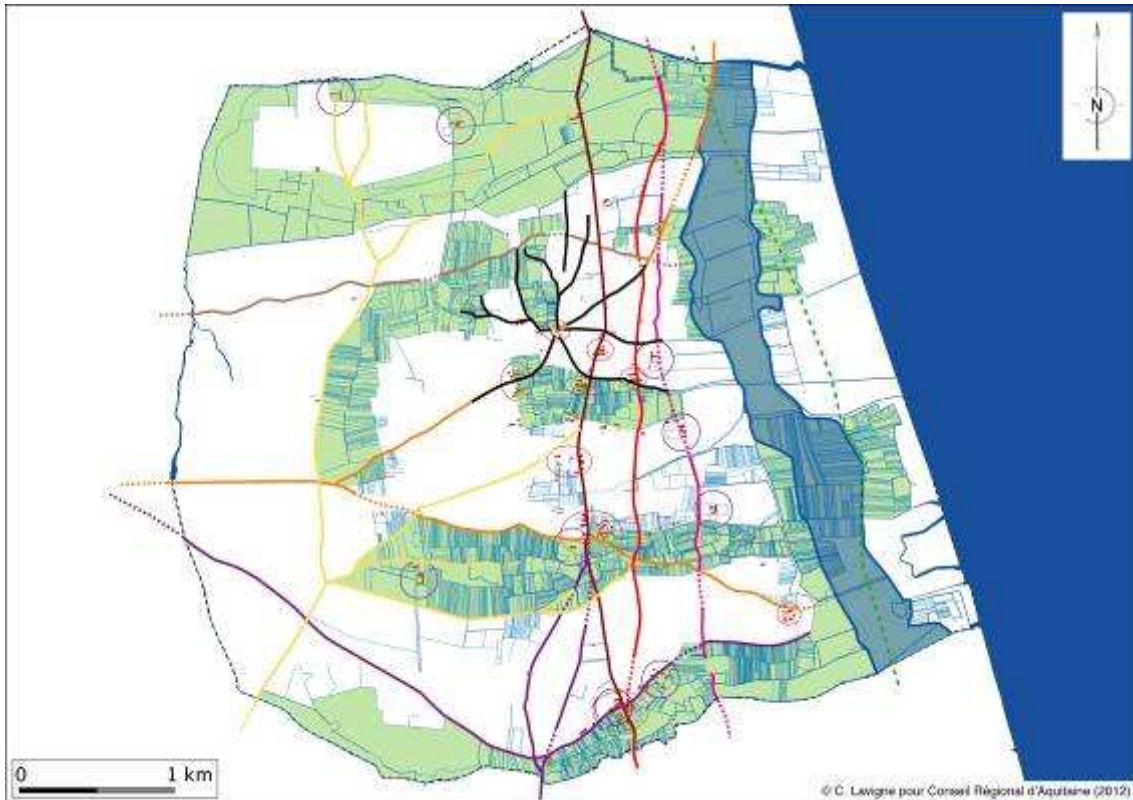


Fig. 36 : L'habitat et ses relations aux corridors fluvio-parcellaires et aux voies (les cercles orange indiquent les principaux quartiers, les cercles violet les châteaux viticoles).

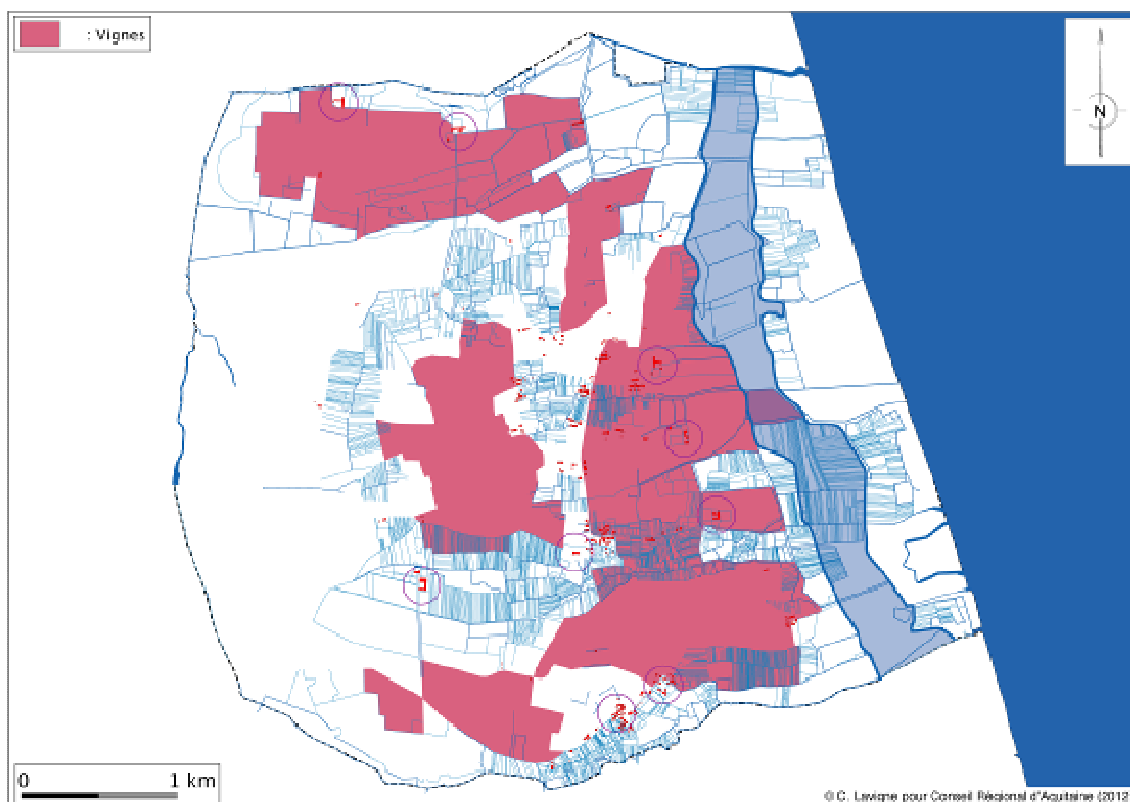


Fig. 37 : Les zones cultivées en vigne au regard des corridors fluvio-parcellaires.

III-4 — Les trames parcellaires

Les corridors fluvio-parcellaires constituent des formes particulièrement prégnantes de l'organisation de l'espace rural. Si les voies de grand parcours (particulièrement celles qui traversent le territoire du nord au sud) ignorent assez largement leur tracé, il n'en est pas de même de l'habitat, on vient de le voir, lequel s'imbrique à l'intérieur des éléments qui le composent. Il en est ainsi, également, des trames parcellaires qui se développent sur les interfluves situés entre ces corridors (fig. 38).

Trois trames peuvent être distinguées (nous n'avons retenu ici que les lignes de force des masses parcellaires et pas le découpage interne) : la première (trame A, en rouge), se développe entre les voies V3 et V4 qui jouent un rôle de **morphogène***, développant leur orientation par **isoclinie***. Elle est particulièrement prégnante au centre et au sud-est de la commune. La seconde trame (B, en rose), se développe à l'ouest de la précédente, à l'intérieur de l'ovale dessiné par les corridors fluvio-parcellaires. Elle est très géométrique et son orientation varie de plusieurs degrés suivant les lignes qui la composent. La troisième trame, enfin, est située au sud de la commune (trame C, en orange). Elle se développe de part et d'autres des morphogènes constitué par les voies V5 et V6.

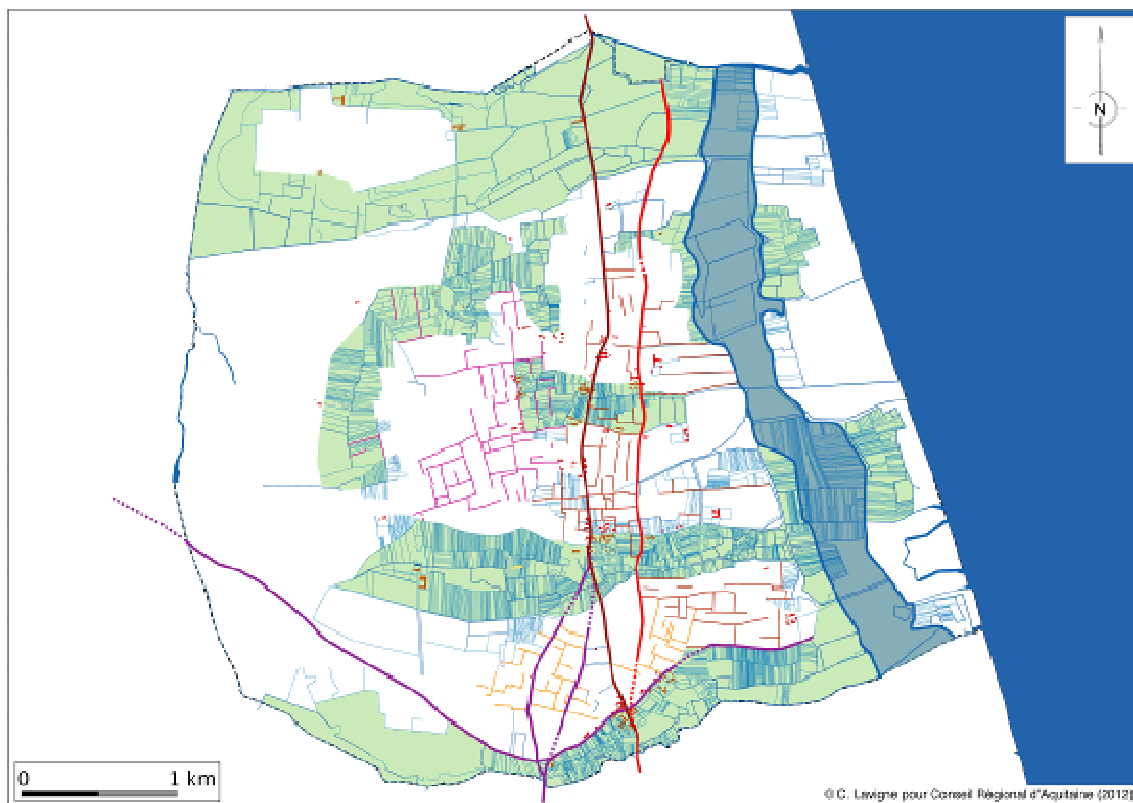


Fig. 38 : Les trames parcelaires organisant les interfluves situés entre les corridors fluvio-parcellaires.

III-5 — Les formes durables de la planimétrie de la commune de Cussac

La connaissance de la dynamique des formes du territoire de Cussac ouvre sur une cartographie des héritages, c'est-à-dire de la mémoire transmise dans les formes actuelles du paysage (fig. 39). Le document source est, cette fois, le plan cadastral actuel, sur lequel on a reporté les éléments de planimétrie hérités. Le réseau des voies reste ainsi très marqué par ses logiques anciennes, toujours fortement orienté selon l'axe nord-sud. Le tracé des voies qui doublent la Départementale 2 (voie V4) reste perceptible pour V3 (en rouge) alors qu'il tend à disparaître pour V2 (en marron). Le réseau en étoile, quant à lui, se maintient. L'habitat s'est diffusé le long de la D2 à partir des anciens quartiers progressivement agglomérés les uns aux autres pour former une tâche continue (le terme est emprunté à l'écologie du paysage). Le parcellaire a été remembré de façon radicale, sans pour autant faire disparaître complètement les anciens corridors fluvio-parcellaires dont l'enveloppe se devine encore (en vert). La forme du paléo-chenal, enfin, reste encore très prégnante dans l'espace.

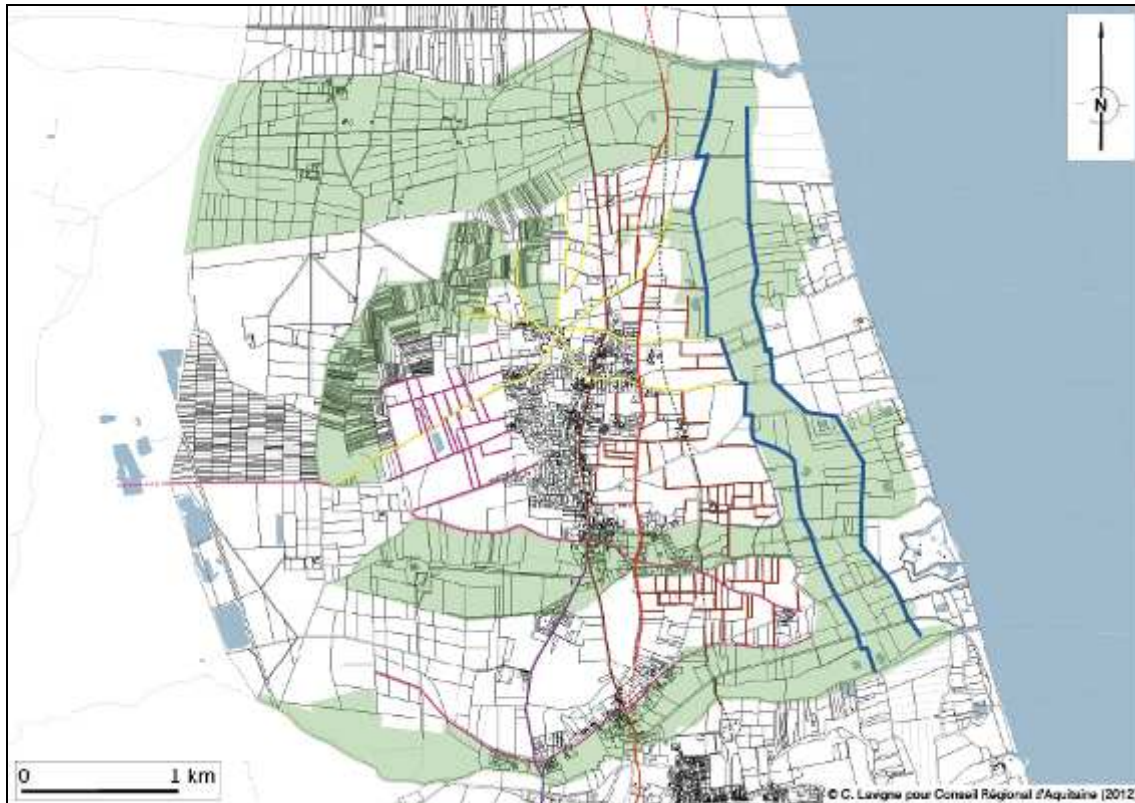


Fig. 39 : Les formes durables de la planimétrie du territoire de la commune de Cussac.

CONCLUSION : APPORTS DE L'ÉTUDE ARCHÉOGÉOGRAPHIQUE

L'archéogéographie n'est pas une discipline du projet, c'est-à-dire qu'elle n'a pas pour finalité de penser concrètement l'aménagement. Son apport se situe, d'abord, au niveau de la connaissance des (mi)lieux géographiques, à des échelles d'espace et de temps généralement mal ou pas appréhendées par les professionnels traditionnellement convoqués pour la réalisation des politiques publiques d'aménagement (architectes, urbanistes, paysagistes). Elle ouvre ainsi sur une vision dynamique des perspectives intégrant les décalages (hystéréchronie) et les potentialités (uchronie) propres au temps de l'écoumène (fig. 40). Ainsi, à Cussac, l'identification des déplacements des points de franchissement du chenal de Despartins et de la Jalle du Cartillon, s'ils sont bien liés aux variations de l'hydrologie de ces rivières, est de nature à alerter les collectivités sur la vulnérabilité des communes du bord de l'estuaire, particulièrement dans un contexte de changement climatique.

Cette connaissance renouvelée constitue, également, un formidable outil de dialogue entre les habitants, les élus et les services qui participe de ces nouvelles procédures de délibération, promues par le droit de l'environnement, qui répondent aux exigences de

démocratie participative et à la demande de connaissance et de reconnaissance des habitants. De ce point de vue, l'approche archéogéographique s'inscrit parfaitement dans la démarche engagée, en Médoc, par le Service du Patrimoine et de l'Inventaire du Conseil Régional d'Aquitaine.

L'archéogéographie, enfin, suggère l'idée que la matrice territoriale et écologique héritée est riche de sens et de potentialités et que la recherche de l'hybridation des héritages et du projet constitue l'une des voies de l'aménagement durable des territoires. En rendant visible l'articulation entre les formes concrètes d'aménagement de l'espace par les sociétés dans la longue durée avec les réalités actuelles, l'archéogéographie ouvre sur la compréhension d'un état hérité, chargé d'atouts, de potentialités, de contraintes ou de risques pour les projets contemporains. Ainsi à Cussac, l'étude archéogéographique apporte des matériaux originaux (comme la révélation d'un bras mort de la Gironde ou de voies anciennes disparues), susceptibles de nourrir la réflexion des élus et services engagés dans la mise en œuvre de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine du Fort-Médoc.

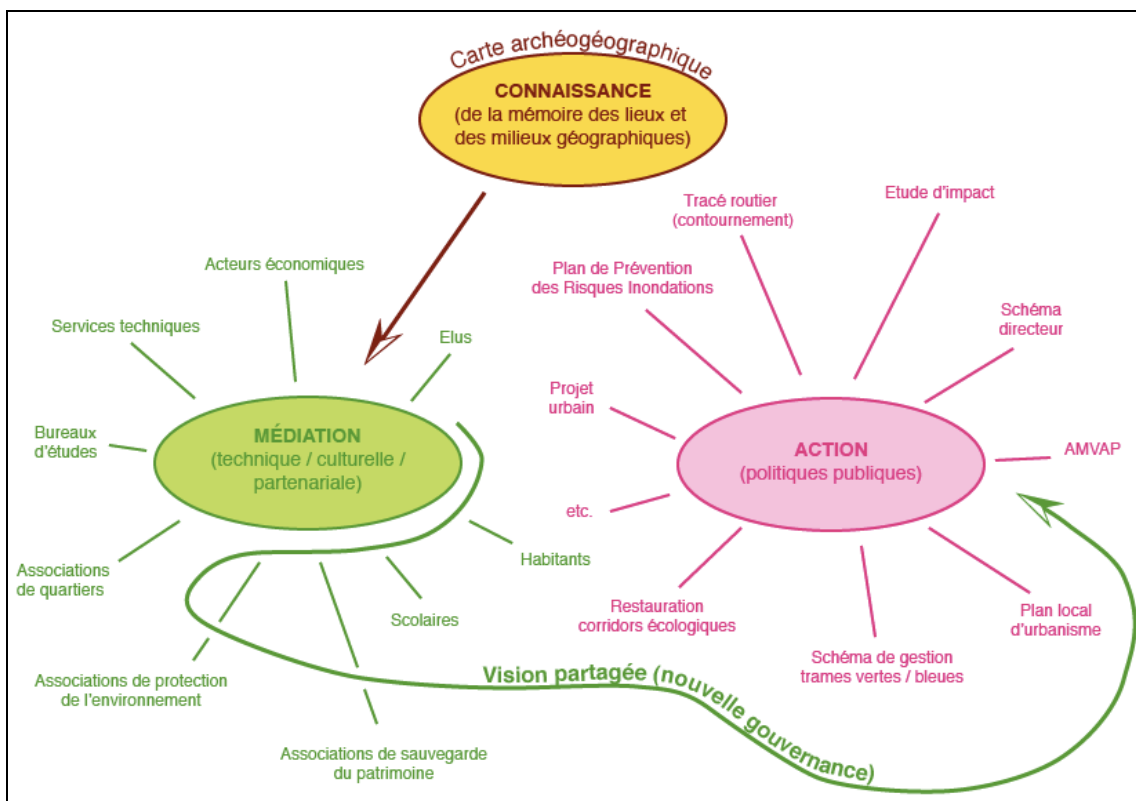


Fig. 40 : La valeur ajoutée de l'expertise archéogéographique.

GLOSSAIRE

Archéogéographie : Etude de la dynamique des formes de l'occupation du sol, fondée sur une documentation principalement dynamique, de type archéologique et planimétrique. L'archéogéographie étudie la dynamique des unités locales (physiques, sociales, mixtes), des trames de lignes (parcellaires, zones géo-pédologiques, etc.), des réseaux de lignes et de points (voies, réseaux d'habitats, de villes, réseaux hydrographiques, etc.), des territoires.

Auto-organisation des formes : Capacité d'un ensemble complexe de formes existant à la surface de la terre à évoluer en système organisé, sans l'intervention d'une planification volontaire portant sur sa structure d'ensemble. On emploie ce concept pour rendre compte de l'évolution et de la structuration du système de l'habitat et pour l'étude de formes (voies et parcellaires) dans la longue durée.

Bifurcation morphologique : Accident de l'histoire d'un système spatial qui provoque un seuil morphologique. De façon globale, on considère que l'accident principal survenu dans l'histoire des systèmes spatiaux est le passage d'une occupation du sol d'aspect ponctuel à une occupation en forme de réseau. Les décisions de planification sont, de même, des bifurcations morphologiques majeures.

Capture : Il y a capture lorsqu'une structure nouvelle remplace une structure ancienne et provoque une attirance des itinéraires. Suivant les cas, on distinguera la capture simple, par déviation d'un itinéraire, ou la capture multiple, lorsque le phénomène joue sur deux tronçons ou plus.

Connecteur morphologique géométrique : Expression neutre pouvant se rapporter à diverses formes spatiales réalisant une connexion avec d'autres formes. On l'applique, par exemple, à des unités morphologiques locales, liées à l'habitat, de modelé variable (haies, fossés, chemins...), en situation d'interfluve, assurant une fonction de connexion entre des corridors éco-hydro-parcellaires.

Continentalisation des formes : En morphologie, et au sens figuré, état d'une forme qui réunit des « îles » par pontage et permet de passer à une trame. Le passage de l'état d'île à l'état de continent suppose un ou plusieurs seuils morphologiques.

Corridor biologique : Les corridors sont des éléments linéaires du paysage dont la physionomie diffère de l'environnement adjacent. Ils ont plusieurs rôles dont celui de conduit, qui favorise le mouvement, ou de barrière, qui le limite.

Défluviation : Changement de lit d'un cours d'eau.

Ecoumène : La terre humanisée, habitée, appropriée, intériorisée, aménagée, telle et en mouvement, donc transformée, héritée et transmise. Interaction entre la terre et l'humanité, fondée sur le fait que l'humanité ne peut exister sans une relation avec l'espace et ses réalités géographiques, et que la terre n'est pas autre chose qu'une nature historicisée, héritée, transmise, « cultivée ».

Hybride : Objets géographiques qui associent des éléments physiques et des éléments sociaux. Les rivières régularisées, les parcelles de drainage, les sols de la pédologie, les corridors de l'écologie du paysage, etc. sont d'excellents exemples d'hybrides. Mais l'hybridation est aussi un phénomène temporel : le présent est hybridé avec de nombreux éléments des différents passés.

Île (voir continentalisation des formes).

Isoclinie : Principe de permanence d'un effet d'orientation dans une forme paysagère, due à la présence d'un élément directeur ou morphogène.

Isoaxialité : On désigne ainsi le fait que deux éléments sont situés dans le même axe ou le même alignement, formant une ligne qui prend du sens. Il s'agit d'une forme de transmission qui se constate en plan, dans la mise en alignement d'informations complètement disjointes, soit dans le temps (cas de formes disparues révélées par photo-interprétation alignées sur des formes actives), soit dans l'espace (cas de formes actives alignées mais disjointes).

Morphogène : Élément pérenne d'un paysage susceptible de provoquer l'orientation de nouvelles formes qui prennent appui sur lui, plus ou moins longtemps après son implantation. Le morphogène est un agent de la transmission des paysages.

Paléo-chenal : Ancien cours d'eau fossilisé qui apparaît généralement en sombre sur les photographies aériennes, sous la forme de tâches hydromorphes rémanentes, plus ou moins linéaires, quelques fois disposées en méandres enchevêtrés.

Pôle de capture : On appelle pôle de capture l'élément directeur qui provoque la déformation de l'itinéraire (habitat, pont, carrefour). Selon la position de ce pôle, on distinguera la capture induite (le pôle attire à lui un itinéraire et modifie son tracé) de la capture déduite (le pôle provoque la création d'un itinéraire nouveau capturant un tronçon ou tout l'itinéraire ancien).

Résilience : Terme venant du vocabulaire de la mécanique, puis de l'écologie, et désignant un réajustement, une réadaptation d'un élément en fonction de contraintes extérieures à lui. En archéogéographie, le concept désigne l'aptitude d'un ensemble de formes à maintenir sa structure alors que les formations sociales ont changé et le transforment. La résilience est un principe de stabilité dans le changement jusqu'à un point de rupture ou bifurcation.

Seuil morphologique (voir bifurcation morphologique).

Style parcellaire hérité : Agencement du dessin du parcellaire dont on en pense qu'il indique des héritages morphologiques.

Trames fluvio-parcellaire : Représentation spatiale de l'organisation d'une partie ou de l'ensemble d'un bassin-versant, dans une zone agraire. Cette trame est constituée d'éléments concrets du paysage, soit hydrographiques (cours d'eau actifs, pérennes ou temporaires, paléo-chenaux), soit anthropiques (limites parcellaires, routes, fossés en eau). Ces éléments sont géométriquement liés entre eux par le processus morphologique de l'isoclinie.

BIBLIOGRAPHIE

BRIGAND (R.), « Centuriations romaines dans la plaine alluviale du Brenta (Vénétie) », dans GONZALEZ VILLAESCUSA (R.) éd., *Archéogéographie et disciplines voisines, Etudes Rurales*, 2011, n° 188, p. 21-38.

BURNOUF (J.), LEVEAU (Ph.), *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 2004.

CHOUQUER (G.), « Crise et recomposition des objets : les enjeux de l'archéogéographie », dans *Objets en crise, objets recomposés*, Etudes Rurales, n° 167-168, 2003, p. 13-32.

CHOUQUER (G.), *L'étude des paysages. Essais sur leurs formes et leur histoire*, Paris, 2000.

CHOUQUER (G.), *Objets en crise, objets recomposés. Transmissions et transformations des espaces historiques. Enjeux et contours de l'archéogéographie*, Etudes Rurales, n° 167-168, 2003.

CHOUQUER (G.), *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherche pour l'archéogéographie*, Coimbra, Porto, 2007.

CHOUQUER (G.), *Traité d'archéogéographie ; La crise des récits géohistoriques*, éditions Errance, Paris, 2008.

COQUILLAS (D.), « Approche diachronique et évolution des marais de la rive droite de la Gironde », *Pour une archéologie des estuaires, æstuarina*, 2004, 5, p. 145-170.

FOUCAULT (M.), « Dynamique d'un corridor « fluvial » sur la commune des Maillys (Côte-d'Or) », dans *Objets en crise, objets recomposés*, Etudes Rurales, n° 167-168, p. 227-246.

GONZALEZ VILLAESCUSA (R.) éd., *Archéogéographie et disciplines voisines, Etudes Rurales*, 2011, n° 188, p. 21-38.

LETURCQ (S.), « La route et le paysage. Dynamique et stabilité des réseaux routiers beaucerons entre Etampes et la forêt d'Orléans », dans CHOUQUER (G.) éd., *Les Formes du paysage. Tome 3 – L'analyse des systèmes spatiaux*, Paris, éditions Errance, 1997, p. 78-87.

MARCHAND (Cl.), « Des centuriations plus belles que jamais ? Proposition d'un modèle dynamique d'organisation des formes », dans *Objets en crise, objets recomposés*, Etudes Rurales, n° 167-168, 2003, p. 93-114.

NOIZET (H.), « La transmission de la « nature » et du « rural » dans la ville : le cas de Tours », *Etudes Rurales*, n° 175-176, 2005, p. 109-128.

PINOTEAU (C.), « Changer la carte, c'est changer l'objet », dans *Objets en crise, objets recomposés*, Etudes Rurales, n° 167-168, 2003, p. 247-262.

ROBERT (S.), « Comment les formes du passé se transmettent-elles ? », dans *Objets en crise, objets recomposés*, Etudes Rurales, n° 167-168, 2003, p. 115-132.

ROBERT (S.) éd., *Sources et techniques de l'archéogéographie*, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, Besançon, 2011, 246 p.

VION (E.), « L'analyse archéologique des réseaux routiers : une rupture méthodologique, des réponses nouvelles », *Paysages découverts. Histoire, géographie, archéologie du territoire en Suisse romande*, Groupe Romand d'Etudes d'Archéologie du Territoire (GREAT), 1, p. 67-69.

WATTEAUX (M.), *La dynamique de la planimétrie parcellaire et des réseaux routiers en Vendée méridionale. Études historiographiques et recherches archéogéographiques*, Thèse de Doctorat de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne présentée sous la direction de G. CHOUQUER, 2009, 3 volumes.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION..... | 2 |
| I — PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ANALYSE DES FORMES DES PAYSAGES..... | 4 |
| II — LES DOCUMENTS SOURCE DE L'ANALYSE..... | 6 |
| II-1 — Les cartes anciennes..... | 6 |
| II-2 — Les plans cadastraux..... | 13 |
| II-3 — Les photographies aériennes verticales de l'IGN..... | 15 |
| III — ANALYSE DES FORMES..... | 16 |
| III-1 — Le paléo-chenal de la Gironde et les corridors fluvio-parcellaires..... | 19 |
| III-1-a — Le paléo-chenal de la Gironde..... | 19 |
| III-1-b — Les corridors fluvio-parcellaires..... | 26 |
| III-2 — Le réseau des voies..... | 28 |
| III-3 — Le réseau de l'habitat..... | 38 |
| III-4 — Les trames parcellaires..... | 39 |
| III-5 — Les formes durables de la planimétrie de la commune de Cussac..... | 40 |
| CONCLUSION : APPORTS DE L'ÉTUDE ARCHÉOGÉOGRAPHIQUE..... | 41 |
| GLOSSAIRE..... | 43 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 46 |
| SOMMAIRE..... | 48 |